

Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

Assemblée générale annuelle 2025

Saint John, Nouveau-Brunswick
5 octobre 2025



Union of Municipalities of New Brunswick | Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
Ordre du jour annuel 2025

Lieu : Saint John Trade and Convention Centre

Heure : 9h00

1. Appel à l'ordre	
2. Adoption of Agenda	
3. Adoption de l'ordre du jour	
3.1. Assemblée générale annuelle 2024	2
3.2. 2024 Rencontre spécial (le 21 décembre 2024)	17
3.3. 2025 Rencontre spécial (le 10 mai 2025)	19
4. Questions découlant du procès-verbal	
5. Mise à jour sur l'impôt foncier	
6. Rapport de la Présidente	21
7. Rapport du Trésorier	
7.1. État financier vérifié de 2024	23
7.2. Auditeur 2025	
7.3. Mise à jour financière 2025	23
7.4. 2026 Rapport des Cotisations - Pollett Strategy Inc	25
7.5. Budget 2026	25
8. Rapport du directeur général	29
9. Rapports des comités	
9.1. Comité des nominations.....	33
9.2. Comité des résolutions/politiques/constitution	
9.2.1. Nouvelles résolutions	36
9.2.2. Résolutions permanentes : à CLÔTURE.....	44
9.2.3 Changements aux Règlements administratifs de l'	45
UMNB	
9.3. Caucus Municipal Urbain	46
9.4. Comités Ad-Hoc	
9.4.1. Comité de la santé	46
10. Ordre du jour des consentements	
10.1. Comité exécutif	47
10.2. Comité des services de protection	48
10.3. Comité des finances	49
10.4. Comités Ad-Hoc	
10.4.1. Comité de planification de la conférence	50
10.4.2. Comité de réforme de la gouvernance locale	51
10.4.3. Comité d'infrastructures	52
11. Rapports de zone	
12. Nouvelles affaires	
13. Ajournement	

1. Appel à l'ordre

2. Adoption de l'ordre du jour

Motion : Adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2025.

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Assemblée générale annuelle 2024

Motion: Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

Date : 6 octobre 2024

Heure : 8 h 30

Lieu : Delta Fredericton, Nouveau-Brunswick

Présents

Arcadia	Hampton	Southern Victoria
Bathurst	Hanwell	St. Stephen
Beaurivage	Hartland	Strait Shores
Belledune	Heron Bay	Sussex
Butternut Valley	Maple Hills	Tantramar
Campbellton	Miramichi River Valley	Three Rivers
Champdoré	Memramcook	Vallée de Tobique
Dieppe	Moncton	Valley Waters
Eastern Charlotte	Nackawic-Millville	Woodstock
Five Rivers	Nashwaak	Président Andrew Black
Fredericton	New Maryland	1ère vice-présidente Brittany
Fundy Albert	Oromocto	Merrifield
Fundy Shores	Quispamsis	Trésorière/secrétaire France
Fundy St. Martins	Riverview	Roussel
Grand Bay-Westfield	Rothsay	Ancien président Alex Scholten
Grand-Bouctouche	Saint Andrews	
Grand Falls	Saint John	
Grand Manan	Salisbury	
Grand Lake	Shediac	

1. Ouverture de la séance

Le président Black a ouvert la séance à 8 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour

Motion : Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposée par Champdoré et appuyée par Heron Bay.

Motion adoptée.

3. Approbation du procès-verbal

Motion : Approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Motion proposée par Salisbury et appuyée par Campbellton.

Motion adoptée.

4. Questions découlant du procès-verbal

La question des cotisations des membres sera traitée dans le cadre des résolutions. Aucune autre question découlant du procès-verbal.

5. Rapport du président

Le président Black a ajouté une note supplémentaire dans le dossier et a tenu à remercier les membres, le conseil d'administration et le personnel de l'UMNB pour leur soutien pendant son mandat de président.

Motion : Accepter le rapport du président pour 2024.

Proposée par Fundy Albert et appuyée par Oromocto.

Motion adoptée.

Le président Black invite le directeur général Murphy à monter sur scène pour présenter le rapport sur la gouvernance. Dan a présenté le diaporama avec le soutien des membres de l'exécutif. Cette présentation était uniquement à titre informatif. Des webinaires seront organisés plus tard dans les mois prochains pour répondre aux questions, ainsi qu'une réunion spéciale en mars 2025.

6. Rapport du directeur général

Le directeur général Murphy a présenté les chiffres de l'année. Plus de 50 entretiens, 1 protocole d'entente, 309 membres inscrits à cette conférence, 200 000 000 \$ est le chiffre sur lequel nous travaillons actuellement pour la réforme fiscale et a remercié deux membres du personnel, Amy Anderson et Vanessa Pettersson. Le directeur général Murphy a souligné les cinq principales réalisations de l'UMNB en 2024 : la création d'une organisation municipale unifiée, la production du premier document de recherche dédié à l'UMNB, des victoires en matière de réglementation, davantage d'événements de sensibilisation tels que les Journées de représentation, et le nouveau programme d'assurance pour les canoës. Le directeur général Murphy a remercié les membres, le conseil d'administration et la direction pour tout leur soutien au cours de cette année.

Motion : Accepter le rapport du directeur général pour 2024.

Proposée par Grand Manan et appuyée par Oromocto.

Motion adoptée.

7. Rapport du trésorier

7.1 Audit 2023

Motion : Accepter le rapport des vérificateurs pour 2023.

Proposée par Grand Bouctouche et appuyée par Dieppe.

Motion adoptée.

7.2 Vérificateur pour 2024

Motion : Nommer Nicholson et Beaumont, LLP comme vérificateurs pour l'année civile 2024 de l'UMNB.

Proposée par Fundy Albert et appuyée par Grand Falls.

Motion adoptée.

7.3 Mise à jour financière pour 2024

Le trésorier Roussel a passé en revue le rapport sur les écarts qui a été soumis dans le dossier de l'AGA. Aucune motion n'est requise.

7.4 Budget 2025

Le trésorier Roussel a indiqué qu'une résolution avait été présentée concernant les cotisations des membres pour l'année 2025. Il a passé en revue le budget proposé pour 2025 et a souligné les augmentations par rapport à l'année précédente.

Motion : Adopter le budget proposé pour 2025.

Proposée par Strait Shores, appuyée par Grand Manan.

Motion adoptée.

Le trésorier Roussel conclut le rapport du trésorier et demande une motion.

Motion : approuver le rapport du trésorier tel que présenté.

Proposée par Riverview, appuyée par Saint John.

Motion adoptée.

8. Rapports des comités

8.1 Comité des résolutions

La première vice-président Merrifield a passé en revue la procédure de présentation et de vote des résolutions.

a. **U-24-01** Salisbury – Frais raisonnables pour les demandes LDIPVP

U-24-01

Proposé par : Salisbury

Objet : Frais raisonnables pour les demandes LDIPVP

ATTENDU QUE : les municipalités reconnaissent l'importance de la transparence et de la communication d'informations par le biais de demandes officielles en vertu de la loi sur le droit à l'information (LDIPVP) ; et

ATTENDU QUE le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces à ne pas facturer de frais administratifs pour les demandes d'accès à l'information ; et

ATTENDU QUE : les municipalités disposent de ressources limitées pour traiter certaines demandes d'accès à l'information frivoles, vexatoires ou répétitives qui ne satisfont pas aux critères d'extension ou de rejet du Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick, et que ces considérations doivent être mises en balance avec le droit d'un demandeur d'accéder à l'information ou d'en faire la demande ; et

ATTENDU QUE : le rapport du ministre sur l'examen de 2022 de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée n'a pas encore été mis en œuvre ou adopté

sous forme de loi, et ne mentionne pas actuellement la mise en place de frais comme recommandation ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE : l'UMNB plaide auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en faveur de la modification des règlements et des lois provinciaux nécessaires dans le cadre de la modernisation de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée afin de permettre aux municipalités de facturer des frais raisonnables pour les demandes d'information (LDIPVP), conformément aux autres juridictions provinciales/territoriales.

Motion visant à adopter la résolution U-24-01 présentée par Salisbury, appuyée par Five Rivers.

Motion adoptée.

b. **U-24-02** Ville de Saint John – Cohérence et équité du service du prévôt des incendies

U-24-02

Proposée par : Saint John

Objet – Cohérence et équité du service du commissaire des incendies

ATTENDU QUE les municipalités ont exprimé certaines préoccupations au sujet du Bureau du commissaire des incendies en raison d'un manque de souplesse, d'une application incohérente des règles et du fait que les assistants locaux du commissaire des incendies ne sont pas pris en considération.

IL EST RÉSOLU que l'UMNB recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de créer un groupe de travail composé de tous les ministères concernés du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des parties prenantes et de l'UMNB afin de déterminer un cadre et des processus fonctionnels et équitables, y compris la possibilité d'un processus d'appel des décisions du commissaire des incendies.

Motion visant à adopter la résolution U-24-02 présentée par Saint John, appuyée par Quispamsis.

Motion adoptée.

1 voix contre (Five Rivers)

c. **U-24-03** Contribution financière de Tantramar à la protection contre les incendies routiers

U-24-03

Proposée par : Tantramar

Objet – Contribution financière à la protection contre les incendies sur les autoroutes

ATTENDU QUE les municipalités fournissent des services de protection contre les incendies et des services d'urgence, tels que le désincarcération de véhicules, à leurs résidents ainsi qu'à d'autres zones situées en dehors de leurs limites; et

ATTENDU QU'il n'existe aucun financement pour les municipalités qui fournissent des services sur les autoroutes, notamment la Transcanadienne et/ou les autoroutes désignées par la province

ATTENDU QUE les municipalités doivent acheter des véhicules et de l'équipement supplémentaires et former leurs membres/employés pour qu'ils puissent intervenir en cas d'urgence sur les autoroutes ; et

ATTENDU QUE chaque municipalité consacre beaucoup de temps et de ressources à la formation et à l'intervention en cas d'urgences routières, qui sont de nature très spécifique ; et

IL EST RÉSOLU que l'UMNB fasse pression sur le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral afin de fournir aux municipalités une structure de recouvrement intégral des coûts pour la formation, les investissements en capital et les services d'urgence opérationnels en cas d'incendie fournis pour les autoroutes relevant de leur compétence.

Motion visant à adopter la résolution U-24-03 présentée par Tantramar, appuyée par Oromocto.

Motion adoptée.

d. **U-24-04** Tantramar - Renforcement des règles et réglementations applicables aux carrières et aux fosses privées

U-24-04

Proposée par : Tantramar

Objet – Renforcement des règles et réglementations applicables aux carrières et fosses privées

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Nouveau-Brunswick comptent des carrières et des fosses privées sur leur territoire; et

ATTENDU QUE ces carrières et fosses privées sont soumises à une autorisation d'exploitation délivrée par le ministère de l'Environnement et du gouvernement local en vertu du règlement sur la qualité de l'air – Loi sur l'assainissement de l'air ; et

ATTENDU QUE les résidents d'une municipalité qui compte des carrières et des fosses privées peuvent subir les effets négatifs des activités de ces exploitations ;

IL EST RÉSOLU que l'UMNB fasse pression sur le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick pour qu'il adopte des règles et des règlements plus stricts, notamment l'ajout d'une inspection obligatoire avant le dynamitage, comme le prévoit le règlement 89-108 du Nouveau-Brunswick, annexe « A » du code de dynamitage, et l'obligation d'effectuer des inspections plus fréquentes sur place.

Motion visant à adopter la résolution U-24-04 proposée par Tantramar, appuyée par Rothesay.

Motion adoptée.

e. **U-24-05** Butternut Valley - Suppression de la TVH sur les systèmes d'atténuation du radon

U-24-05

Proposée par : Butternut Valley

Objet – Suppression de la TVH sur les systèmes d'atténuation du radon

ATTENDU QUE le radon est un gaz radioactif naturel qui, selon Santé Canada, est présent dans tous les bâtiments et constitue la deuxième cause de cancer du poumon au Canada; et

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le Nouveau-Brunswick affiche le taux le plus élevé de nouveaux cas de cancer du poumon au pays, le cancer du poumon étant le type de cancer le plus mortel au Canada ; et

ATTENDU QUE, selon NB Lung et Santé Canada, plus d'une maison sur quatre au Nouveau-Brunswick présente des niveaux dangereux de radon, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé au Canada ; et

ATTENDU QUE des systèmes d'assainissement et d'atténuation sont installés à titre de dispositifs de sauvetage

Par conséquent, IL EST RÉSOLU que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick collabore avec NB Lung afin de faire pression sur le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour qu'il supprime la partie provinciale de la TVH sur les systèmes d'atténuation du radon et leur installation.

Motion visant à adopter la résolution U-24-05 proposée par Butternut Valley, appuyée par Salisbury.

Motion adoptée.

PAUSE - 9 h 58

REPRISE DE LA RÉUNION - 10 h 25

f. **U-24-06** Woodstock - Plan de mise en œuvre de la réforme du cautionnement
U-24-06

Auteur : Woodstock

Objet : Plan de mise en œuvre de la réforme de la caution

ATTENDU QUE les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick ont la responsabilité de favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leurs collectivités et de développer et maintenir des collectivités sûres et viables ; et

ATTENDU QUE le coût de la prestation de services de police adéquats représente une part importante des budgets municipaux, et

ATTENDU QUE les incidents au cours desquels des délinquants violents ne se présentent pas au tribunal ou commettent d'autres infractions pendant leur mise en liberté sous caution nuisent à la sécurité de la communauté et à la confiance du public dans l'administration de la justice, tout en augmentant le coût des services de police dans les municipalités ; et

ATTENDU QUE les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de l'administration de la justice, y compris la plupart des audiences de mise en liberté sous caution et l'application des conditions de mise en liberté sous caution, ainsi que la plupart des établissements où sont détenues les personnes en attente de jugement ; et

ATTENDU QUE les modifications visant à renforcer le système de mise en liberté sous caution du Canada ont reçu la sanction royale le 5 décembre 2023 par le biais du projet de loi C-48 et sont entrées en vigueur le 4 janvier 2024 ; et

ATTENDU QUE ces modifications aux dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté sous caution :

- créent un nouveau renversement du fardeau de la preuve pour cibler les infractions violentes graves et répétées impliquant des armes
- élargissent la liste des infractions liées aux armes à feu qui déclenchent un renversement de la charge de la preuve
- élargissent la charge inversée visant les récidivistes de violence entre partenaires intimes
- clarifient la signification des termes « ordonnance d'interdiction » dans le cadre d'un renversement de la charge de la preuve existant pour les infractions impliquant des armes
- obligent les tribunaux à tenir compte des antécédents judiciaires de violence d'une personne accusée lorsqu'ils prennent une décision en matière de cautionnement
- exiger des tribunaux qu'ils indiquent dans le dossier de toute décision relative à la mise en liberté sous caution qu'ils ont tenu compte de la sécurité de la communauté par rapport à l'infraction présumée, renforçant ainsi leur responsabilité envers le public
- exiger des tribunaux qu'ils indiquent dans le dossier de toute décision relative à la mise en liberté sous caution comment ils ont pris en considération les circonstances particulières des accusés autochtones et des accusés issus de populations vulnérables surreprésentées, comme l'exige l'article 493.2 du Code criminel.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que l'UMNB collabore avec le gouvernement provincial afin de clarifier les mesures prises par ce dernier pour mettre en œuvre les modifications apportées au système de mise en liberté sous caution et, si ces modifications n'ont pas encore été mises en œuvre, de déterminer le plan prévu pour les mettre en œuvre.

Motion visant à adopter la résolution U-24-06 proposée par Woodstock, appuyée par Carleton North.

Motion adoptée.

g. **U-24-07** Grand Falls / Grand Sault - Interdiction des dispensaires privés de cannabis
U-24-07

Proposée par : Municipalité régionale de Grand-Sault – Grand Falls Regional Municipality
Objet – Interdiction des dispensaires privés de cannabis

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis au Canada a conduit à la création de divers dispensaires de cannabis à travers le pays ; et

CONSIDÉRANT que la réglementation de la distribution et de la vente de cannabis relève de la compétence des provinces, ce qui permet à celles-ci de décider du cadre de vente au détail qui répond le mieux à leurs besoins ; et

ATTENDU QUE la prolifération des dispensaires privés de cannabis dans nos communautés soulève des préoccupations en matière de sécurité publique ; et

ATTENDU QUE les magasins de cannabis gérés par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ont garanti avec succès un contrôle strict, une meilleure application de la loi et une plus grande transparence dans la vente de cannabis, répondant ainsi efficacement aux besoins de la population ; et

CONSIDÉRANT que l'interdiction des dispensaires privés de cannabis contribuerait à réduire les répercussions négatives potentielles sur la santé et la sécurité publiques et garantirait que la distribution du cannabis soit contrôlée par un système gouvernemental réglementé, responsable et transparent ; et

CONSIDÉRANT qu'un système de distribution de cannabis contrôlé par le gouvernement serait plus conforme aux objectifs de santé et de sécurité publiques en limitant l'accès et en réduisant le risque de ventes illégales.

Il est donc résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick exhortent le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick à appliquer l'interdiction des dispensaires de cannabis non autorisés au profit d'un système de vente au détail de cannabis géré par le gouvernement qui donne la priorité à la santé publique, à la sécurité et à la transparence.

Motion visant à adopter la résolution U-24-07 présentée par Grand Falls, appuyée par Beaurivage.

Amendement amiable de Campbellton : remplacer « mettre en œuvre » par « appliquer ».

Amendement amical du président Black visant à supprimer « privé » et à ajouter « sans licence ». Amendement amical accepté par Campbellton et par les premier et deuxième auteurs.

Motion adoptée.

11 voix contre.

h. **U-24-08** Grand Falls / Grand Sault - Maintien et amélioration d'une couverture ambulancière adéquate dans toute la province du Nouveau-Brunswick

U-24-08

Proposée par : Municipalité régionale de Grand-Sault – Municipalité régionale de Grand Falls

Objet : Maintien et amélioration d'une couverture adéquate des services ambulanciers dans toute la province du Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE Ambulance Nouveau-Brunswick est un organisme financé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE Ambulance New Brunswick est gérée par Medavie Health Services New ; et

ATTENDU QUE la vision et la mission d'Ambulance Nouveau-Brunswick consistent à améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois au sein de leurs collectivités et à fournir des soins d'urgence et communautaires d'excellence ; et

ATTENDU QUE des situations existantes et documentées se sont clairement produites dans de nombreuses communautés du Nouveau-Brunswick en raison du manque de couverture et des délais d'intervention ; et

ATTENDU QUE l'augmentation de la population causée par le développement urbain et rural au Nouveau-Brunswick entraîne une demande accrue pour que nos résidents reçoivent des soins de santé ambulatoires primaires de base en temps opportun ; et

ATTENDU QUE certaines blessures peuvent entraîner une détérioration extrêmement rapide de l'état de santé des personnes, le délai entre la blessure et le traitement devrait idéalement être réduit au strict minimum ; ce délai a été fixé à 60 minutes maximum, après quoi le taux de survie des personnes ayant subi un traumatisme serait en forte baisse ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'étudier, d'examiner et de moderniser le fonctionnement interne d'Ambulance Nouveau-Brunswick ainsi que son modèle de prestation de services ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'UMNB demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de produire un rapport public et de mettre en place de nouvelles stratégies dans les 12 prochains mois afin de remédier au manque de couverture ambulatoire et aux délais d'intervention dans toute la province.

Motion visant à adopter la recommandation que cette résolution soit renvoyée au comité de la santé de l'UMNB, afin qu'elle puisse être examinée dans le contexte d'autres résolutions ouvertes liées aux soins de santé.

Proposée par Grand Manan, appuyée par Tobique Valley.

Discussion : Grand Falls, Carleton North, Tobique Valley, Campbellton et Shediac ont tous formulé des commentaires concernant cette résolution et son examen. New Maryland a fait remarquer que « ambulatoire » ne signifie pas qu'il faille changer la formulation en « ambulance » et non « ambulatoire » dans le considérant.

Motion adoptée.
7 voix contre.

La première vice-présidente Merrifield a demandé à la présidente Black de continuer à présider la discussion sur la résolution proposée U-24-09, car celle-ci provenait de sa municipalité. La présidente Black a accepté de présider.

U-24-09 Grand Bay-Westfield - Établissement d'une entente d'utilisation conjointe entre la province du Nouveau-Brunswick et les municipalités pour l'utilisation des installations éducatives

U-24-09

Proposée par : Grand Bay – Westfield

Objet : Établissement d'une entente d'utilisation conjointe entre la province du Nouveau-Brunswick et les municipalités pour l'utilisation des installations éducatives

ATTENDU QUE les municipalités du Nouveau-Brunswick reconnaissent l'importance de maximiser l'utilisation des installations publiques au profit de la collectivité; et

ATTENDU QUE les installations scolaires telles que les gymnases, les auditoriums, les terrains, les pistes et les salles de classe sont des ressources précieuses qui peuvent servir à la fois à des fins éducatives et communautaires, culturelles, de loisirs et de détente ; et

ATTENDU QUE de nombreuses installations scolaires restent sous-utilisées en dehors des heures de classe, le soir, les fins de semaine et pendant les vacances ; et

CONSIDÉRANT que les accords d'utilisation conjointe entre les municipalités et les commissions scolaires ont fait leurs preuves dans certaines juridictions en optimisant l'utilisation des installations, en réduisant la duplication des infrastructures et en améliorant l'accès de la communauté aux espaces culturels, de loisirs, récréatifs et éducatifs ; et

ATTENDU QUE de tels accords peuvent renforcer les liens communautaires, la prévisibilité et la confiance, promouvoir un mode de vie sain et offrir aux jeunes et aux adultes davantage de possibilités de pratiquer des sports, des arts, des loisirs et d'autres activités récréatives ;

ATTENDU QUE la collaboration entre les municipalités et la province du Nouveau-Brunswick peut conduire à une utilisation plus efficace des fonds publics, en garantissant que les installations existantes sont utilisées à leur plein potentiel ; et

ATTENDU QUE les municipalités peuvent tirer profit de la planification et de la programmation des installations scolaires, ce qui peut entraîner des économies et améliorer la prestation des services aux résidents ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) recommande à la province du Nouveau-Brunswick d'établir et de mettre en œuvre un accord d'utilisation conjointe complet avec les municipalités ; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'UMNB engage le gouvernement provincial à mener des consultations avec les municipalités, les conseils scolaires de district, les commissions scolaires et les autres parties prenantes afin d'élaborer un cadre pour ces ententes, en veillant à ce que les besoins et les intérêts de toutes les parties soient pris en compte.

Motion proposée par Grand Bay-Westfield, appuyée par Saint John.

Discussion : Campbellton a fait part de ses préoccupations quant à l'intervention de la province dans ce dossier.

Motion adoptée.
3 voix contre.

À l'issue de la résolution U-24-09, le premier vice-président a repris la présidence pour les résolutions restantes.

j. **U-24-10** Beaurivage - Transfert des terrains excédentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick aux municipalités

Proposée par : Beaurivage

Objet : Transfert des terrains excédentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick aux municipalités

ATTENDU QUE la province du Nouveau-Brunswick possède des terrains dans nos communautés

ATTENDU QUE bon nombre de ces propriétés sont inutilisées

ATTENDU QUE les bâtiments situés sur ces propriétés sont plus ou moins abandonnés

CONSIDÉRANT que les municipalités pourraient tirer profit de ces propriétés

CONSIDÉRANT que les municipalités pourraient utiliser ces propriétés au profit de leurs citoyens

ATTENDU QUE le Nouveau-Brunswick continue de connaître une importante pénurie de logements dans toute la province

IL EST RÉSOLU que l'UMNB et l'AFMNB collaborent avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'élaborer une stratégie visant à faire don de ces propriétés aux municipalités (ou à les leur transférer à un coût symbolique) en temps opportun, afin qu'elles puissent être utilisées pour répondre aux priorités urgentes de la communauté et de la province, telles que le logement, le développement économique, le tourisme, les soins de santé, l'éducation et l'inclusion sociale.

Motion proposée par Beaurivage et appuyée par Grand Falls.

Discussion : Sussex a tenu à souligner que cette stratégie devrait s'appliquer aux municipalités qui souhaitent acquérir ces propriétés et ne pas constituer une déclaration générale pour toutes les terres excédentaires.

Motion adoptée.

- k. **U-24-11** Conseil d'administration - Révision de la formule de calcul des cotisations des membres de l'UMNB

U-24-11

Proposée par : Conseil d'administration

Objet : Révision de la formule de calcul des cotisations des membres de l'UMNB

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif financé par ses municipalités membres; et

ATTENDU QUE lors de l'AGA de 2023, les dirigeants de l'UMNB ont convenu de revoir la formule de calcul des cotisations au cours de l'année à venir, en consultation avec les membres ; et

ATTENDU QUE, en 2024, l'UMNB a accueilli l'Association des villes du Nouveau-Brunswick et qu'elle est en train de mettre à jour sa structure organisationnelle afin d'assurer une représentation appropriée et efficace des communautés membres de l'UMNB, quelle que soit leur taille ; et

ATTENDU QUE ce processus sera achevé en 2025, de sorte que les membres auront le temps d'examiner les changements proposés en matière de gouvernance ; et

ATTENDU QUE ces changements de gouvernance pourraient avoir des répercussions financières sur l'organisation,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration de l'UMNB achève la révision de la formule de calcul des cotisations des membres en 2025, en consultation avec les municipalités membres de l'UMNB.

Proposé par le président Black et appuyé par Fundy Albert.

Motion adoptée.

- l. **U-24-12** Conseil d'administration - Représentation municipale au conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick

U-24-12 Proposée par : Conseil d'administration

Objet : Représentation municipale au conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la phase 1 de la réforme du gouvernement local a eu des répercussions importantes sur la situation financière des municipalités du Nouveau-Brunswick; et

ATTENDU QUE le « financement de la gouvernance locale » est l'un des quatre piliers du plan du gouvernement provincial visant à créer des collectivités dynamiques et durables; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré que Service Nouveau-Brunswick continuera d'être responsable des services d'évaluation foncière; et

ATTENDU QUE les gouvernements locaux dépendent des recettes générées par l'évaluation foncière (assiette fiscale) pour plus de 80 % de leur budget annuel ; et

ATTENDU QUE les municipalités et les associations municipales sont reconnues comme des partenaires uniques et essentiels du gouvernement du Nouveau-Brunswick ; et

ATTENDU QUE les décisions prises par Service Nouveau-Brunswick ont des répercussions importantes et généralisées sur les gouvernements locaux en matière d'évaluation foncière, d'enregistrement foncier, de délivrance de permis et de services d'inspection, et

ATTENDU QUE Service Nouveau-Brunswick fournit également un large éventail de services importants qui touchent les collectivités locales de toute la province, notamment dans les domaines de la santé et du bien-être, de la conduite automobile et des véhicules, de la famille et de la communauté, des affaires, des terres et de l'environnement, etc.

IL EST RÉSOLU que l'UMNB demande à la province du Nouveau-Brunswick d'attribuer un siège au conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick à un représentant des gouvernements locaux.

Proposé par le conseil d'administration et appuyé par Valley Waters.

Discussion : Le maire Pleadwell (Arcadia) a souligné l'importance de cette question en tant qu'ancien président de SNB.

Motion adoptée.

8.1.2 Résolution permanente à clôturer

Résolution	Proposée par	Titre	Recommander la clôture - justification C = clôture R = renvoyer à l'auteur initial pour mise à jour N = intégré dans une nouvelle résolution pour 2024	Clôturer	Renvoyer pour mise à jour	Inclure dans une nouvelle résolution
U-22-02	Grand Bay-Westfield	Renforcement des communautés	La fusion avec l'Association des villes du Nouveau-Brunswick est terminée.	C		

Motion : Clôturer la résolution U-22-02.

Proposée par Saint John et appuyée par Butternut Valley.

Motion adoptée.

8.2 - Comité de nomination

Nominations à la direction :

Pour l'année 2025, le comité recommande les nominations suivantes :

Présidente : Brittany Merrifield, mairesse de Grand Bay-Westfield

Premier vice-président : Conseiller Dan Boyd, Grand Manan

Deuxième vice-président : Conseiller Wade Greenlaw, district municipal de St. Stephen

Trésorier : Conseiller Jean-François LeBlanc, Bathurst

Président sortant : Andrew Black, maire de Tantramar

Motion recommandée : Que les noms des personnes suivantes soient proposés lors de l'AGA 2024 de l'UMNB comme liste recommandée des membres exécutifs de l'UMNB pour élection par les membres : maire Merrifield - présidente, conseiller Dan Boyd - premier vice-président, conseiller Wade Greenlaw - deuxième vice-président, Jean-François LeBlanc - trésorier et maire Andrew Black - ancien président.

Proposée par Fundy Albert, appuyée par Sussex.

Motion adoptée.

Nominations par zone/conseil :

Les zones ont proposé les noms suivants comme représentants de zone (pour pourvoir les postes vacants au conseil d'administration) qui seront élus par les membres lors de l'AGA de 2024.

Zone 1 - Conseiller Achille Bastarache, Grand Bouctouche

Zone 2 - Maire Robert Campbell, Salisbury

Zone 3 - Maire Alan Brown, Butternut Valley

Zone 3 - Mairesse Brittany Merrifield, Grand Bay - Westfield

Zone 4 - Conseiller Dan Boyd, Grand Manan

Zone 5 - Conseiller Alex Scholten, New Maryland

Zone 6 - Mairesse Trina Jones, Woodstock

Zone 6 - Conseillère Tamara McPhail, Southern Victoria

Zone 7 - Conseiller Denis McIntyre, Heron-Bay

Zone 8 - Conseiller Jean-François LeBlanc, Bathurst

Zone 9 - Conseiller France Roussel, Grand-Sault

Zone 9 - Conseiller Éric Morneault, Edmundston

UMC - Adam Lordon, maire, Miramichi

Motion : Que les administrateurs suivants soient nommés pour un mandat de deux ans.

Proposée par Grand Manan, appuyée par Grand-Sault.

Motion adoptée.

Le président Black a invité la nouvelle présidente élue, Mme Merrifield, à s'adresser aux membres avant de poursuivre l'ordre du jour. La présidente Merrifield a exprimé sa gratitude et sa volonté de travailler au nom des membres pour l'amélioration de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick.

9. Ordre du jour consensuel

9.1 Comité exécutif

9.2 Comité des services de protection

9.3 Comité des finances

9.4 Comités spéciaux

9.4.1 Planification de la conférence

9.4.2 Comité de réforme de la gouvernance local

9.4.3 Comité du logement

9.4.4 Comité de la santé

Motion : Approuver les points 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4 de l'ordre du jour sous la rubrique « Ordre du jour consensuel ».

Motion proposée par Bathurst et appuyée par Shediac.

Motion adoptée.

10 - Rapports des zones

Zone 1 - La directrice Pidgeon a indiqué que les principales priorités de sa zone étaient la réception cellulaire, les services de police et leur coût, l'assurance pour les municipalités, la couverture ambulancière et son absence, les infrastructures et le logement.

Zone 2 - La directrice Cassista a tenu à souligner la forte participation aux réunions de zone au cours de l'année écoulée. Elle a indiqué que les principales priorités de la région comprenaient l'approvisionnement en eau, la communication avec le gouvernement, les infrastructures, la prévisibilité financière pour le financement, le logement, les sans-abri et le développement économique.

Zone 3 - Le directeur Chorley a indiqué que quatre réunions avaient eu lieu au cours de l'année écoulée. Il a souligné que les principales préoccupations de la région concernaient la communication avec les différents services gouvernementaux. Le président Black a reconnu qu'il s'agissait de la dernière AGA du directeur Chorley en tant que directeur et qu'il siégeait au conseil d'administration depuis 2012.

Zone 4 - Le directeur Greenlaw souligne que les priorités sont les routes rurales, la réforme fiscale, les codes du bâtiment, les questions d'évaluation foncière, la couverture policière et la sécurité publique, les transferts fonciers, la couverture ambulancière, le rôle des CSR et le manque de soins de santé primaires.

Zone 5 - Le directeur Scholten a indiqué qu'ils s'étaient réunis cinq fois au cours de l'année écoulée. Les principales priorités dans la région sont la police et la sécurité publique, la réforme fiscale, la réforme des CSR, les déclarations d'intérêt public, les soins de santé, le déficit en infrastructures et les prochaines élections municipales de 2026.

Zone 6 - La directrice Jones a indiqué que les priorités de la région sont les soins de santé, le maintien de l'ordre et la sécurité publique, le logement et le manque d'accès aux services bancaires.

Zone 7 - Le directeur McIntyre a indiqué qu'ils s'étaient réunis trois fois l'année dernière. Il a précisé que 13 membres étaient présents et j'ai appris hier que c'était le chiffre porte-bonheur de Taylor Swift. Les priorités pour leur zone comprenaient la police et la sécurité publique, les VTT et la conduite hors route, ainsi que le manque de couverture cellulaire.

Zone 8 – Le directeur Leblanc a indiqué que quelques priorités seraient d'examiner comment les changements à l'UMNB nous affectent en tant que ville, la réforme fiscale et la collaboration avec nos communautés voisines.

Zone 9 - Le directeur Roussel a indiqué que leurs priorités étaient la réforme fiscale, les soins de santé communautaires et Ambulance NB, la réforme du CSR et les infrastructures.

UMC - La mairesse Arnold a remplacé le président du CMU, M. Lordon. La mairesse Arnold a tenu à remercier le personnel et les membres pour l'accueil réservé à toutes les villes. Le CMU a organisé un sommet sur le logement avec le ministre Green en février. Elle a souligné que l'adhésion à l'UMNB et le fait de parler d'une seule voix continuent de porter leurs fruits et sont importants pour toutes les municipalités.

Motion : Accepter les rapports de zone.

Motion proposée par Rothesay et appuyée par Tantrammar.

Motion adoptée.

11 - Nouvelles affaires - aucun point

12 - Levée de la séance

Motion d'ajournement proposée par le président Black à 12 h 10.

Motion adoptée.

3.2. 2024 Rencontre spécial (le 21 décembre 2024)

Motion: Approuver le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2024.

Union of Municipalities of New Brunswick | Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
2024 Special Meeting | Réunion spéciale 2024

Date: December 21 2024 | Le 21 décembre 2024

Time | Heure: 10:00 am | 10h00

Location | Lieu: via zoom

Présents :

Baie-des-Hérons Heron Bay	Grand Manan	Rothesay
Bathurst	Grand Sault	Saint John
Beaurivage	Hampton	Salisbury
Butternut Valley	Harvey	Shediac
Campbellton	McAdam	St. Stephen
Dieppe	Memramcook	Strait Shores
Five Rivers	Miramichi	Sussex
Fredericton	Moncton	Tantrammar
Fundy Albert	Nackawic-Millville	Tobique Valley
Fundy - St. Martins	Nashwaak	Woodstock
Grand Bay-Westfield	New Maryland	
Grand Bouctouche	Riverview	

Excuses

Arcadia	Fundy Shores	Quispamsis
Belledune	Grand Lake	Rothesay
Campobello	Hanwell	Saint Andrews
Carleton North	Hartland	Southern Victoria
Chamdore	Lakeland Ridges	Three Rivers
Eastern Charlotte	Maple Hills	Valley Waters
Edmundston	Miramichi River Valley	
Fredericton Junction	Oromocto	

Procès-verbal

1. Appel à l'ordre

La réunion est ouverte par la présidente Merrifield à 10 h 09.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire adjoint Denis McIntyre (Baie-des-Hérons) propose d'approuver l'ordre du jour, ce qui est appuyé par la mairesse Judy Wilson Shee (New Maryland).

Motion adoptée.

3. Tour de role

Le directeur général Murphy procède à l'appel nominal afin d'identifier tous les membres votants.

4. Fusion de l'UMNB et de la CNBA

La présidente Merrifield et le directeur général Murphy donnent un bref aperçu de l'objet de cette réunion, à savoir un dernier vote formel pour compléter l'aspect juridique de la fusion de l'UMNB et de la CNBA.

Les membres de l'UMNB approuvent la résolution ci-dessous concernant la fusion de la CNBA et de l'UMNB.

Il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (une compagnie existant en vertu de la Loi sur les compagnies, soit le chapitre C-13 des Statuts révisés du Nouveau-Brunswick, L.R.N.B. 1973) procède à la fusion légale avec l'Association des cités du Nouveau-Brunswick (une compagnie existant en vertu de la Loi sur les compagnies, soit le chapitre C-13 des Statuts révisés du Nouveau-Brunswick, L.R.N.B. 1973) tel que décrit dans l'entente de fusion conclue en date du 21 décembre 2024.

Le conseiller Maurice Comeau (Campbellton), appuyé par le maire Rob Doucet (Hampton), propose d'approuver la résolution

Motion adoptée.

5. Autres affaires

La présidente Brittany Merrifield présente une brève mise à jour des activités de l'UMNB depuis l'AGA d'octobre. Elle mentionne que les 26 et 27 mars, au Crowne Plaza Fredericton, se tiendront les Journées de la défense des intérêts de cette année.

6. Ajournement

La mairesse Judy Wilson Shee (New Maryland) propose la levée de la séance à 10 h 24.

Motion adoptée.

3.3. 2025 Rencontre spécial (le 10 mai 2025)

Motion: To approve the minutes for the May 10 2025 Special Meeting.

2025 Special Meeting | Réunion spéciale 2025

Date: May 10 2025 | Le 10 mai 2025

Time | Heure: 10:00 am | 10h00

Location | Lieu: via zoom

Présents

Bathurst	Edmundston	Grand Falls	Moncton	Shediac
Belledune	Rive Rivers	Hampton	Nashwaak	Southern Victoria
Butternut Valley	Fredericton	Hanwell	New Maryland	St. Stephen
Campbellton	Fredericton Junction	Harvey	Oromocto	Sussex
Cap-Acadie	Fundy Albert	Heron Bay	Quispamsis	Tantramar
Carleton North	Fundy Shores	Maple Hills	Riverview	Three Rivers
Central York	Fundy-St. Martins	McAdam	Rothsay	Valley Waters
Champdore	Grand Bay-Westfield	Memramcook	Saint Andrews	Woodstock
Dieppe	Grand Manan	Miramichi	Saint John	
Doaktown	Grand Bouctouche	Miramichi River Valley	Salisbury	

Excuses :

Alnwick	Campobello	Hartland	Saint Quentin
Arcadia	Eastern Charlotte	Lakeland Ridges	Strait Shores
Beaurivage	Grand Lake	Nackawic-Millville	Tobique Valley

Procès-verbal

1. Procès-verbal

La séance est ouverte par la présidente Merrifield à 10 h 04.

2. Approbation de l'ordre du jour

Une motion visant à approuver l'ordre du jour est présentée par la mairesse Reardon (Saint John) et appuyée par la mairesse Wilson-Shee (New Maryland).

Motion adoptée.

3. Appel nominal

Le directeur général Murphy a procédé à un appel nominal afin d'identifier tous les membres votants participant à la conférence Zoom.

4. Vote sur les modifications proposées aux règlements administratifs

La présidente Merrifield et le directeur général Murphy ont présenté un bref aperçu de l'objectif de cette réunion concernant le vote final officiel sur les modifications proposées aux règlements administratifs.

Que les membres de l'UMNB approuvent l'adoption des règlements proposés présentés :

Il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (une société constituée en vertu de la Loi sur les sociétés, chapitre C-13 des Lois révisées du Nouveau-Brunswick, R.S.N. B.1973) approuve les modifications apportées aux articles 1, 3, 4, 7, 9, 11, 15, 19, 20, 27, 28, 31, 33, 35 et 36 du règlement n° 1 de l'UMNB, relatifs à la conduite des affaires de l'Union, telles que présentées.

La motion visant à approuver la résolution a été présentée par la mairesse Reardon (Saint John) et appuyée par le maire Black (Tantramar)..

Motion adoptée.

5. Autres questions

La présidente Merrifield a fait un bref compte rendu des activités de l'UMNB depuis la réunion extraordinaire de décembre et a rappelé la date de la conférence annuelle et de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra du 3 au 5 octobre au Saint John Trade & Convention Centre.

La présidente Merrifield a fait le point sur l'évaluation foncière, soulignant que le gel crée des conditions inégales et a une incidence sur la capacité des municipalités à établir leurs budgets. Les membres ont souligné la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation auprès de l'AFMNB afin de garantir que les municipalités soient indemnisées, et ont insisté sur l'importance de recevoir en temps utile les chiffres actualisés sur les nouvelles constructions afin que les conseils municipaux puissent réviser efficacement leurs budgets. La question de savoir si l'industrie lourde devrait être exclue du gel a également été soulevée.

6. Levée de la séance

Motion de levée de la séance à 11 h 04 présentée par le maire adjoint McIntyre (Heron Bay).

Motion adoptée.

4. Questions découlant du procès-verbal

5. Mise à jour sur l'impôt foncier

6. Rapport du Président

Motion: Accepter le rapport du président tel que présenté.

L'année 2025 a été marquée par des changements, des défis et des opportunités pour les municipalités du Nouveau-Brunswick. Entre l'arrivée d'un nouveau gouvernement provincial, le gel des évaluations foncières et des grands changements en matière de la réforme fiscale et de réforme de l'impôt foncier, notre secteur s'est une fois de plus retrouvé en première ligne des décisions qui ont un impact direct sur nos communautés.

Ma première année à la présidence de l'UMNB a été intense, mais enrichissante. Je souhaite vous faire part du travail que nous avons accompli ensemble, des combats que nous avons menés et des progrès que nous avons réalisés pour nos membres.

Défendre les municipalités en période de changement

Cette année a été marquée par les répercussions sur l'économie, et les municipalités ont été en première ligne. Avec les nouveaux gouvernements à Ottawa, Washington et Fredericton, je me suis fixé pour objectif de faire en sorte que le point de vue des municipalités du Nouveau-Brunswick soit entendu à tous les niveaux de gouvernement.

En mars, j'ai pu présenter le point de vue du Nouveau-Brunswick à Washington D.C. dans le cadre d'une délégation de la FCM. Là-bas, j'ai rejoint des collègues de tout le Canada, des États-Unis et du Mexique pour discuter du commerce, des liens économiques et du rôle des municipalités dans l'établissement des relations internationales. Il était réconfortant et, franchement, rassurant d'entendre les maires de toute l'Amérique du Nord s'exprimer à l'unisson sur les avantages du libre-échange et du commerce équitable pour toutes les communautés et se soutenir mutuellement. Ce fut une occasion importante de plaider en faveur de relations économiques respectueuses et collaboratives et de souligner les liens profonds qui unissent le Nouveau-Brunswick à ses voisins du Maine.

Plus près de chez nous, l'établissement de relations avec le nouveau gouvernement provincial a été une priorité absolue. Bien que des progrès aient été réalisés, il y a également eu des revers, dont le plus préoccupant est le gel des évaluations. L'imposition de ce gel menace le partenariat fructueux entre le gouvernement provincial et les municipalités. Soyons clairs : cette décision n'a pas été prise avec nous. Elle nous a été imposée. Aucune consultation. Aucun engagement. Aucune explication. Juste un gel général qui ignore les données et sape les relations entre les municipalités et la province. Cette décision coûtera plus cher aux contribuables et aggravera les inégalités dans un système qui a déjà besoin d'être réformé. Nous continuerons à faire pression pour obtenir une compensation intégrale et un engagement à faire mieux.

Réforme fiscale et réforme de l'impôt foncier

L'une des plus grandes victoires de l'année dernière a été la réforme fiscale. Pour la première fois en plus de deux décennies, nous avons assisté à un investissement significatif dans le gouvernement local. Bien qu'il ne s'agisse pas du 200 millions promis, le cadre fiscal renouvelé comprend une formule de péréquation renouvelée et la création d'un fonds provincial de

renouvellement des infrastructures qui reconnaît l'autonomie locale. Ensemble, ces mesures représentent un apport supplémentaire de 50 millions aux gouvernements locaux en 2026, qui augmentera de 12,5 millions par an au cours des cinq prochaines années.

Je tiens à remercier Chris Spear (St. Andrews) et Steven Hart (Fredericton), directeurs généraux, pour leur expertise et leur soutien dans le cadre du groupe de travail. Leur leadership a permis de garantir que les municipalités ne se contentent pas d'être présentes à la table des négociations, mais qu'elles soient également entendues et clairement écoutées.

La prochaine étape est la réforme de l'impôt foncier et de l'évaluation foncière, une refonte majeure qui aura des répercussions à long terme sur notre secteur. Nous savons qu'il y a là des opportunités, mais aussi des risques. C'est pourquoi l'UMNB, en collaboration avec l'AFMNB, prépare un document de position commun fondé sur des données qui définit les changements nécessaires et les améliorations à apporter au système.

Renforcer notre influence et nos relations

En tant que présidente de l'UMNB, je me suis efforcée de faire en sorte que la voix des municipalités du Nouveau-Brunswick soit entendue dans tout le pays. L'année dernière, j'ai eu l'honneur de présider le caucus de l'Atlantique à la FCM, et cette année, j'ai été élue coprésidente des associations provinciales et territoriales, représentant toutes les associations municipales du Canada au comité exécutif de la FCM. Ce rôle renforce notre voix au niveau national et garantit que les municipalités du Nouveau-Brunswick influencent les décisions prises à Ottawa.

En juin, je me suis joint au président de l'AFMNB, M. Godin, au président de l'AMANB, M. Dan Dionne, et à la présidente de la FCM, Mme Rebecca Bligh, pour faire une présentation aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la gouvernance locale. Ensemble, nous avons plaidé en faveur d'une réforme fiscale, d'une plus grande reconnaissance des municipalités en tant que véritables partenaires et d'une collaboration plus étroite entre tous les ordres de gouvernement. J'ai également eu l'occasion de passer la journée avec la présidente Bligh, de lui faire découvrir nos communautés et de m'assurer que les priorités de l'UMNB étaient au centre de nos conversations avec les dirigeants fédéraux.

Développer notre association

L'année a été une nouvelle fois très chargée pour les membres de l'UMNB, avec de nombreux changements importants dans nos municipalités. L'UMNB elle-même continue de croître et de se renforcer. En 2025, nous avons accueilli quatre nouveaux membres dans notre association, élargissant ainsi notre portée et renforçant notre force collective. Nous avons également approfondi notre collaboration avec l'AFMNB et l'AMANB, car lorsque les voix municipales sont unies, elles constituent une force avec laquelle il faut compter.

Dans la perspective des élections municipales de 2026, nous savons que les transitions apporteront à la fois des défis et des opportunités. C'est pourquoi l'UMNB va élargir sa formation, offrir un soutien plus solide aux nouveaux élus et commencer à élaborer un nouveau plan stratégique pour tracer notre voie pour les années à venir.

Conclusion

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, du fond du cœur, pour votre service à votre communauté et votre engagement envers notre province. Les dirigeants municipaux sont en

première ligne et votre travail acharné et votre dévouement envers les personnes que nous servons sont ce qui fait prospérer nos communautés.

Au conseil d'administration et aux membres de l'UMNB, merci de m'avoir confié la responsabilité de diriger cette organisation. C'est un immense honneur et un privilège de défendre vos intérêts, de lutter à vos côtés et de bâtir un avenir plus solide pour les municipalités du Nouveau-Brunswick.

Soumis respectueusement,



Brittany Merrifield, présidente
Union des municipalités du Nouveau-Brunswick

7. Rapport du Trésorier

7.1. État financier vérifié de 2024

Motion: Accepter les états financiers vérifiés de 2024.

La vérification des comptes de l'UMNB pour 2024 a été effectuée par Matthew Derrah et Mackenzie Legere, du cabinet Nicholson and Beaumont.

Le rapport se trouve à l'annexe A, page 54.

7.2. Auditeur 2025

Motion: Que Nicholson et Beaumont soient nommés auditeurs de l'UMNB pour l'année civile 2025.

7.3. Mise à jour financière 2025

UMNB: Financial Statement/États Financiers				
as of July 31 2025 / des le 31 juillet 2025				
REVENUE / RECETTES	2025 - Actual	2025 Revised	Budget Remaining	Percentage received
General Revenue / Recettes générales				
Membership dues / Cotisations des membres	\$ 518,193.22	\$ 506,605.01	\$ (11,588.21)	102.29%
Interest / Intérêt	\$ 9,131.47	\$ 3,000.00	\$ (6,131.47)	304.38%
Sponsorships / Commandites	\$ 15,000.00	\$ 20,000.00	\$ 5,000.00	75.00%
Canoe Procurement/Achats canoë		\$ 12,000.00	\$ 12,000.00	0.00%
UMNB Insurance	\$ 15,624.91	\$ 31,250.00	\$ 15,625.09	50.00%
POLS Grant/PLSO		\$ 19,000.00	\$ 19,000.00	0.00%
HST Rebate		\$ 25,000.00	\$ 25,000.00	0.00%
Other Income (reimbursements)	\$ 23,692.24	\$ -	\$ (23,692.24)	
Reserve withdrawal		\$ -	\$ -	
Total General Revenue / Total des recettes générales	\$ 581,641.84	\$ 616,855.01	\$ 35,213.17	94.29%
Conference Revenue / Recettes des congrès				
Municipal Orientation/Orientation Municipale				
Annual Conference Registration & Trade Show	\$ 110,925.00	\$ 130,000.00	\$ (19,075.00)	85.33%
Second Conference/deuxième conférence	\$ 29,500.00	\$ 30,000.00	\$ (500.00)	98.33%
Conference Sponsorship/Commandite Conférence	\$ 32,000.00	\$ 45,000.00	\$ (13,000.00)	71.11%
Total Conference Revenue / Total des recettes du congrès annuel	\$ 172,425.00	\$ 205,000.00	\$ (32,575.00)	84.11%

These two are
together (only have Q1
recorded)

Special Projects/Projet Speciaux				
LLCA			\$ -	
Harrasment + Symposium/Harcèlement et symposium	\$ 75,000.00	\$ 75,000.00	\$ -	
Audit Support/ Appui à l'audit	\$ 40,000.00	\$ 40,000.00	\$ -	
By-Election Orientation/Orientation-élection partielle	\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	\$ -	
GIS Integration/Intégration de SIG	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00	\$ -	
Rural Community Support	\$ 75,000.00	\$ 75,000.00	\$ -	
Total special projects/Total Projets spéciaux	\$ 235,000.00	\$ 235,000.00	\$ -	
TOTAL REVENUE / RECETTES TOTALES	\$ 989,066.84	\$ 1,056,855.01	\$ (67,788.17)	93.59%
			Budget Remaining	Percentage used
EXPENSES / DÉPENSES				
Annual Conference / Congrès annuel	\$ 10,000.00	\$ 140,000.00	\$ 130,000.00	7.14%
Total Trade Show Expenses / Total du salon professionnel		\$ 18,000.00	\$ 18,000.00	0.00%
Municipal orientation/Orientation Municipale			\$ -	
Advocacy Conference/Conférence de la représentation des intérêts.	\$ 39,263.35	\$ 42,000.00	\$ 2,736.65	93.48%
Total Annual Conference / Total du congrès annuel	\$ 49,263.35	\$ 200,000.00	\$ 150,736.65	24.63%
Special Projects/Projet spéciaux				
LLCA	\$ 655.14			

Harrasment + Symposium/Harcèlement et symposium		\$ 75,000.00	\$ 75,000.00	0.00%
Audit Support/ Appui à l'audit		\$ 40,000.00	\$ 40,000.00	0.00%
By-Election Orientation/Orientation-élection partielle	\$ 1,817.90	\$ 15,000.00	\$ 13,182.10	12.12%
GIS Integration/Intégration de SIG		\$ 30,000.00	\$ 30,000.00	0.00%
Rural Community Support		\$ 75,000.00	\$ 75,000.00	0.00%
Total Special Projects/Total projet spéciaux	\$ 2,473.04	\$ 235,000.00	\$ 232,526.96	1.05%
Payroll / Salaires et traitements				
Payroll / Salaires et traitements	\$ 189,739.49	\$ 322,000.00	\$ 132,260.51	58.93%
MERCS	\$ 15,079.35	\$ 18,000.00	\$ 2,920.65	83.77%
WorkSafe NB Premiums / Primes de Travail sécuritaire NB	\$ 1,763.70	\$ 1,200.00	\$ (563.70)	146.98%
Employee Benefits/Bénéfices aux employées	\$ 6,735.50	\$ 14,300.00	\$ 7,564.50	47.10%
Professional Development	\$ 3,934.50	\$ 15,000.00	\$ 11,065.50	26.23%
Consultants-Special Projects/Projets spéciaux	\$ 30,756.35	\$ 15,000.00	\$ (15,756.35)	205.04%
RRSP/REER		\$ 12,800.00	\$ 12,800.00	0.00%
Total Payroll / Total des salaires et traitements	\$ 248,008.89	\$ 398,300.00	\$ 150,291.11	62.27%
Meetings & Travel / Réunions et déplacements				
Meetings - FCM / Réunions de FCM	\$ 23,301.32	\$ 27,000.00	\$ 3,698.68	86.30%
Meetings - Board / Réunions du conseil d'administration	\$ 12,401.20	\$ 40,000.00	\$ 27,598.80	31.00%
Meetings - Other / Réunions avec des autres	\$ 19,698.02	\$ 28,000.00	\$ 8,301.98	70.35%
Zone Meetings/Rencontre de zone	\$ 407.36	\$ 5,000.00	\$ 4,592.64	8.15%
Ad Hoc Committee / Comité Ad Hoc			\$ -	
Strategic Plan / Plan Stratégique			\$ -	
Total Meetings & Travel / Total des réunions et déplacements	\$ 55,807.90	\$ 100,000.00	\$ 44,192.10	55.81%
Memberships / Adhésions				
Membership dues - FCM / Cotisations des membres - FCM		\$ 2,600.00	\$ 2,600.00	0.00%
Membership Dues - Other / Cotisations des membres - Autres	\$ 1,200.00	\$ 3,000.00	\$ 1,800.00	40.00%
Total Memberships / Total des adhésions	\$ 1,200.00	\$ 5,600.00	\$ 4,400.00	21.43%

General & Administrative Expenses / Dépenses généraux et administratifs				
Auditing & Legal Fees / Frais d'audit et frais juridiques	\$ 5,958.90	\$ 16,000.00	\$ 10,041.10	37.24%
Bookkeeping / Comptabilité	\$ 2,925.50	\$ 5,000.00	\$ 2,074.50	58.51%
Design & Communications / Conception et communication	\$ 1,505.99	\$ 5,000.00	\$ 3,494.01	30.12%
Equipment Rental / Emprunt des équipements	\$ 1,058.34	\$ 2,000.00	\$ 941.66	52.92%
Insurance / Assurance		\$ 5,000.00	\$ 5,000.00	0.00%
Interest & Bank Charges / Interet et frais bancaires	\$ 3.50	\$ 500.00	\$ 496.50	0.70%
Software and Subscriptions	\$ 7,814.41	\$ 10,000.00	\$ 2,185.59	78.14%
Office Supplies / Fournitures de bureau	\$ 3,984.70	\$ 5,000.00	\$ 1,015.30	79.69%
Condolences & Donations / Condoléances & Dons	\$ 227.00	\$ 700.00	\$ 473.00	32.43%
Rent / Loyer	\$ 17,731.35	\$ 35,683.20	\$ 17,951.85	49.69%
Telecommunications	\$ 3,702.37	\$ 7,500.00	\$ 3,797.63	49.36%
Sponsorships	\$ 1,667.00	\$ -	\$ (1,667.00)	#DIV/0!
Translation / Traduction	\$ 5,404.41	\$ 8,000.00	\$ 2,595.59	67.56%
Website / Site web	\$ 321.99	\$ 10,000.00	\$ 9,678.01	3.22%
Cashback on visa	\$ (2,224.77)			
Total General & Administrative Expenses / Total des dépenses généraux et administratifs	\$ 50,080.69	\$ 110,383.20	\$ 60,302.51	45.37%
Réserve et compte d'épargne				
Provincial Election Savings/épargne pour élections provinciale		\$ 3,500.00	\$ 3,500.00	0.00%
Reserve Contribution/Contribution à la réserve		\$ 4,000.00	\$ 4,000.00	0.00%
Total Reserve and Saving/Total réserve et épargne	\$ -	\$ 7,500.00	\$ 7,500.00	0.00%
TOTAL REVENUE / RECETTES TOTALES	\$ 989,066.84	\$ 1,056,855.01	\$ 67,788.17	
TOTAL EXPENSES / DÉPENSES TOTALES	\$ 406,833.87	\$ 1,056,783.20	\$ 649,949.33	
Revenue Over Expenses	\$ 582,232.97	\$ 71.81		

7.4. Rapport sur les cotisations présenté par Pollett Strategy Inc.

Le rapport sur les cotisations des membres de l'UMNB a été rédigé par Pollett Strategies Inc.

Vous trouverez ce rapport à l'annexe B, page 55.

7.5. Budget 2026

Le budget 2026 de l'UMNB prépare l'organisation à réussir durant l'année des élections municipales, en planifiant un nouveau plan stratégique, et en envisageant d'organiser des événements liés à l'orientation afin de soutenir les nouveaux conseils.*

***Le budget est basé sur l'adoption par les membres de la nouvelle formule pour l'année 2026.**

Principaux faits marquants et changements

À propos des revenus :

Revenus généraux :

- Le nouveau modèle de revenus est basé sur la formule 4 recommandée, avec une mise en œuvre progressive sur deux ans pour les membres dont l'augmentation est supérieure à 15 %.
- UMNB prévoit une augmentation des primes de son programme d'assurance de 2 % à 5 %.

- Proposition de retrait de la réserve pour soutenir un nouveau plan stratégique au quatrième trimestre de 2026.

Revenus liés aux conférences

- Proposition de poursuite de la croissance de commanditaires dans la région du Grand-Moncton.

Projets spéciaux :

- Rapport du financement pour le programme Leadership local pour l'adaptation climatique de la FCM et financement du GNB pour des projets.

Sur les dépenses :

Frais de conférence

- Augmentation des coûts pour tenir compte des conférences hors de la région du bureau.
- Intégration des coûts du salon professionnel dans la conférence annuelle.
- Ajout d'une ligne budgétaire pour soutenir des initiatives liées à l'orientation.

Salaires

- Augmentation des dépenses salariales pour respecter les obligations de la LLAC, l'embauche d'un membre du personnel supplémentaire et la rémunération de la présidente.
- Augmentation de la ligne budgétaire consacrée aux consultants afin de soutenir la défense des intérêts de la région de l'Atlantique au niveau fédéral.

Réunions et déplacements

- Réduction des déplacements du conseil d'administration en raison de la réduction de sa taille.
- Financement pour commencer les travaux sur le plan stratégique.

Frais généraux et administratifs :

- Augmentation du coût des licences logicielles.
- Augmentation de 5 % du loyer

UMNB: 2026 Budget/2026 Budget			
Status quo	2025 Budget	2026 Budget	Notes-2026 year
REVENUE / RECETTES			
General Revenue / Recettes générales			
Membership dues / Cotisations des membres	\$ 506,605.01	\$ 552,125.00	Based on new formula with 2 year phase-in for communities over 15%, presumes 4% increase annually in formula
Interest / Interêt	\$ 3,000.00	\$ 9,000.00	
Sponsorships / Commandites	\$ 20,000.00	\$ 15,000.00	
Canoe Procurement/Achats canoë	\$ 12,000.00	\$ 14,000.00	
UMNB Insurance	\$ 31,250.00	\$ 49,000.00	Change to 5% premium.
POLS Grant/PLSO	\$ 19,000.00	\$ 25,000.00	
HST Rebate	\$ 25,000.00	\$ 26,000.00	
Reserve withdrawal		\$ 20,000.00	
Total General Revenue / Total des recettes générales	\$ 616,855.01	\$ 710,125.00	

Conference Revenue / Recettes des congrès			
Annual Conference Registration & Trade Show	\$ 130,000.00	\$ 135,000.00	
Second Conference/deuxieme conférence	\$ 30,000.00	\$ 15,000.00	
Conference Sponsorship/Commandite Conférence	\$ 45,000.00	\$ 50,000.00	
Total Conference Revenue /			
Total des recettes du congrès annuel	\$ 205,000.00	\$ 200,000.00	
Special Projects/Projet Speciaux			
Municipal Election/Élection Municipale			
Provincial Election/élection Provinciale			
FCM Funding/Financement de la FCM	\$ 80,145.00	\$ 98,562.05	
GNB Funding for Projects/Financement GNB Projets	\$ 180,000.00	\$ 55,000.00	55k carry over from 2025
Total special projects/Total Projets spéciaux	\$260,145.00	\$ 153,562.05	
TOTAL REVENUE / RECETTES TOTALES			
	1,082,000.01	\$ 1,063,687.05	
EXPENSES / DÉPENSES			
Annual Conference / Congrès annuel	\$ 140,000.00	\$ 170,000.00	
Trade show/Salon Professionel	\$ 18,000.00	\$ 8,000.00	
Municipal orientation/Orientation Municipale		\$ 41,700.00	
Advocacy Conference/Conférence de la représentation des intérêts.	\$ 42,000.00	\$ 14,800.00	
Total Annual Conference /			
Total du congrès annuel	\$ 200,000.00	\$ 234,500.00	
Special Projects/Projet spéciaux			
Provincial Election/Élection Provinciale			
Municipal Election/Élection Municipale			
FCM Funding/Financement de la FCM			
GNB Funding for Projects/Financement GNB Projets		\$ 30,000.00	
Total Special Projects/Total projet spéciaux	\$0.00	\$ 30,000.00	
Payroll / Salaires et traitements			
Payroll / Salaires et traitements	\$ 367,000.00	\$ 430,000.00	Adjusts for LLCA Funding in 2026, presumes new staff member in 2026.
MERCS	\$ 21,600.00	\$ 23,280.00	Increase for LLCA Funding
WorkSafe NB Premiums / Primes de Travail sécuritaire NB	\$ 1,200.00	\$ 1,800.00	
Employee Benefits/Bénéfices aux employés	\$ 14,300.00	\$ 15,730.00	
Professional Development	\$ 15,000.00	\$ 15,000.00	
Consultants-Special Projects/Projets spéciaux	\$ 35,000.00	\$ 44,200.00	Adjusted for JEDI Contract+20,000 for other research, Support for Regional Advocacy
RRSP/REER	\$ 12,800.00	\$ 13,440.00	4% RRSP
Total Payroll /			
Total des salaires et traitements	\$466,900.00	\$ 543,450.00	

Meetings & Travel / Réunions et déplacements			
Meetings - FCM / Réunions de FCM	\$ 27,000.00	\$ 29,000.00	
Meetings - Board / Réunions du conseil d'administration	\$ 40,000.00	\$ 32,000.00	
Meetings - Other / Réunions avec des autres	\$ 36,000.00	\$ 35,000.00	
Zone Meetings/Rencontre de zone	\$ 5,000.00	\$ 4,000.00	
Ad Hoc Committee / Comité Ad Hoc			
Strategic Plan / Plan Stratégique		\$ 25,000.00	New Strat Plan to begin summer/Fall of 2026
Total Meetings & Travel / Total des réunions et déplacements	\$108,000.00	\$ 125,000.00	
Memberships / Adhésions			
Membership dues - FCM / Cotisations des membres - FCM	\$ 2,600.00	\$ 2,700.00	
Membership Dues - Other / Cotisations des membres - Autres	\$ 3,000.00	\$ 3,250.00	
Total Memberships / Total des adhésions	\$ 5,600.00	\$ 5,950.00	
General & Administrative Expenses / Dépenses généraux et administratifs			
Auditing & Legal Fees / Frais d'audit et frais juridiques	\$ 16,000.00	\$ 17,500.00	
Bookkeeping / Comptabilité	\$ 5,000.00	\$ 6,000.00	
Design & Communications / Conception et communication	\$ 7,400.00	\$ 7,500.00	
Equipment Rental / Emprunt des équipements	\$ 2,000.00	\$ 2,000.00	
Insurance / Assurance	\$ 5,000.00	\$ 7,500.00	
Interest & Bank Charges / Interet et frais bancaires	\$ 500.00	\$ 300.00	
Software and Subscriptions	\$ 12,700.00	\$ 14,000.00	
Office Supplies / Fournitures de bureau	\$ 5,000.00	\$ 6,400.00	
Condolences & Donations / Condoléances & Dons	\$ 700.00	\$ 700.00	
Rent / Loyer	\$ 35,683.20	\$ 37,467.36	
Telecommunications	\$ 7,500.00	\$ 8,500.00	
Translation / Traduction	\$ 8,000.00	\$ 9,000.00	
Website / Site web	\$ 10,000.00	\$ 2,900.00	
Total General & Administrative Expenses / Total des dépenses généraux et administratifs	\$ 115,483.20	\$ 119,767.36	
Réserve et compte d'épargne			
Provincial Election Savings/épargne pour élections provinciale	\$ 3,500.00	\$ 5,000.00	
Reserve Contribution/Contribution à la réserve	\$ 4,000.00		
Total Reserve and Saving/Total réserve et épargne	\$ 7,500.00	\$ 5,000.00	
TOTAL REVENUE / RECETTES TOTALES	\$ 1,082,000.01	\$ 1,063,687.05	
TOTAL EXPENSES / DÉPENSES TOTALES	\$903,483.20	\$ 1,063,667.36	
Revenue Over Expenses	\$ 178,516.81	\$ 19.69	

8. Rapport du directeur général

Motion: Accepter le rapport du directeur général tel que présenté.

Je suis heureux de présenter le rapport du directeur général pour ce qui a été une année mémorable pour notre organisation et notre secteur. Avec l'arrivée de nouveaux gouvernements aux niveaux provincial et fédéral, les élections municipales à venir, le gel des évaluations foncières et la réforme de l'impôt foncier, nos membres auront leur lot d'opportunités et de défis à relever. En coulisses, le travail de l'UMNB est soutenu par une petite équipe agile et dévouée. Le travail d'Amy Anderson, de Briana Cowie et de Vanessa Pettersson est essentiel au succès de notre organisation. L'UMNB est également ravie d'avoir accueilli Cody Gaudet dans son équipe en août pour coordonner notre projet LLAC (Leadership local en adaption climatique) financé par la Fédération Canadienne des municipalités (FCM). Nos membres ont la chance de pouvoir compter sur leur expertise et leur dévouement au sein de l'organisation. Leur engagement continu envers nos membres mérite d'être reconnu et célébré.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos activités de cette année en rapport avec les thèmes du plan stratégique de l'UMNB.

Pilier n° 1 : Améliorer la communication

L'UMNB a fait des progrès significatifs dans l'amélioration des communications bilingues au sein de l'organisation. Il est à noter que 40 % des membres du conseil d'administration sont désormais bilingues, dépassant ainsi l'objectif initial de 30 % fixé dans le plan stratégique. L'UMNB continue de fournir des bulletins hebdomadaires à ses membres, avec un taux d'ouverture moyen de 60 %. La présence en ligne de l'UMNB continue de croître, puisque nous avons enregistré une augmentation collective de 45 % du nombre d'abonnés sur nos plateformes, avec un total de 48 000 impressions rien que sur notre page LinkedIn au cours de l'année dernière. Nous avons également mis en place un rapport trimestriel plus détaillé afin de fournir des mises à jour plus régulières sur le travail de plaidoyer mené auprès des gouvernements provincial et fédéral.

Les membres du personnel et du conseil d'administration continuent d'assister aux réunions de zone et de rendre visite aux membres afin de les informer des progrès réalisés par l'UMNB et de s'informer des défis locaux et régionaux afin de mieux refléter les points de vue des membres dans son travail de plaidoyer. En outre, l'UMNB continue d'offrir des possibilités de formation linguistique à son personnel afin de renforcer ses compétences en anglais et en français.

Depuis la dernière AGA, le directeur général a fait des présentations à Campobello, Fredericton Junction, Fredericton, Alnwick, Cap-Acadie et bien d'autres endroits.

Le personnel s'est également efforcé de fournir aux municipalités des outils pour les aider à communiquer le processus d'évaluation et de propriété afin que les municipalités et les résidents sachent comment ce processus fonctionne. Depuis que le gouvernement a annoncé le gel des évaluations, l'UMNB, en partenariat avec l'AFMNB, propose des modèles de communication et une approche coordonnée pour relever les défis posés par le gel des évaluations.

Pilier n° 2 : Promotion de l'UMNB

La croissance sans précédent de l'UMNB s'est poursuivie en 2025, avec l'ajout de quatre nouvelles municipalités à ses membres, portant le total à 60 sur les 77 municipalités. Nous souhaitons la bienvenue à Central York, Cap-Acadie, Doaktown et Saint Quentin au sein de l'Union.

Dans le cadre du 30ème anniversaire de l'Union, un nouveau logo et un nouveau guide de marque ont été créés afin de faire entrer l'organisation dans le 21^e siècle. Cela a donné à l'organisation une image professionnelle et moderne.

En 2025, l'accent a également été mis sur l'établissement de relations avec d'autres associations partageant les mêmes idées, notamment la Maine Municipal Association. Les organisations ont ouvert une ligne de communication pour discuter de l'importance du commerce et des relations entre nos provinces, en particulier en ce qui concerne les communautés situées de part et d'autre de la frontière.

La relation et la collaboration avec l'AFMNB dans le cadre d'initiatives conjointes de défense des intérêts continuent d'être une source de force pour notre secteur. Avec l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick, les associations se sont serré les coudes pour la réforme fiscale afin de mettre en évidence les besoins des communautés de toutes tailles.

Pilier n° 3 : Amélioration des services

L'UMNB s'est activement engagée dans le développement et l'amélioration des services offerts à ses membres. Ces services offrent non seulement une valeur ajoutée à votre adhésion, mais soutiennent également le travail de défense des intérêts de l'Union. Le programme d'achat et d'assurance Canoe continue d'offrir des économies et des avantages accrus à tous les membres. Les membres continuent de donner des commentaires positifs sur ces services et nous encourageons tous les membres à contacter Canoe pour voir comment ils peuvent vous aider à répondre à vos besoins en matière d'approvisionnement et d'assurance.

En 2024, l'UMNB s'est associée à McInnes Cooper et MC Advisory afin d'offrir des tarifs préférentiels pour les services juridiques et de ressources humaines. MCA et MC peuvent aider les membres en matière de ressources humaines, de services juridiques, d'enquêtes sur le code de conduite et pour tout autre besoin. Il s'agit là d'un autre partenariat important pour le secteur municipal.

L'UMNB a collaboré avec des organisations culturelles, notamment l'Association des artistes acadiens du Nouveau-Brunswick et ArtsLink NB, à l'élaboration d'une politique culturelle pour les municipalités. Salisbury a été choisie comme communauté pilote pour cette initiative et les travaux sur la politique devraient être présentés d'ici la fin de l'année.

Cette année, le syndicat a reçu un financement dans le cadre du programme LLAC (Leadership Local en adaption Climatique) de la FCM. Ce financement, qui s'étend jusqu'en 2026, est axé sur le changement climatique, la gestion des actifs et les relations entre les municipalités et les communautés autochtones. Un rapport sera communiqué aux membres à la fin du projet, plus tard dans l'année.

Au printemps, l'UMNB a également reçu un financement du ministère de l'Environnement et du gouvernement local pour l'aider à élaborer un plan d'action visant à lutter contre le harcèlement des fonctionnaires et du personnel municipal, à soutenir les nouvelles communautés rurales créées à la suite de la réforme du gouvernement local, à offrir une orientation aux élus lors des élections partielles, à moderniser les processus de comptabilité et d'audit et la cartographie SIG.

Pilier n° 4 : Maintenir les points forts

Sur le plan du plaidoyer, cette année a été marquée par l'établissement de relations pour l'UMNB. Avec les nouveaux gouvernements à Ottawa et à Fredericton, l'association a donné la priorité à l'établissement de nouvelles relations clés avec les gouvernements.

Partenariat continu

Au cours de la période visée par le présent rapport, l'UMNB s'est principalement concentrée sur la réforme fiscale et la réforme de l'impôt foncier. Les représentants de l'UMNB ont participé au groupe de travail sur la réforme fiscale afin de contribuer à l'élaboration des nouveaux modèles de financement communautaire. Le groupe a également fourni des commentaires au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la réglementation et les moyens de soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion des infrastructures municipales. Nous avons collaboré avec l'AFMNB à la rédaction d'un document de synthèse afin de définir une position commune sur la réforme de l'impôt foncier à l'approche de 2026. Et, alors que nous continuons à faire face aux conséquences du gel des évaluations pour 2026, l'UMNB travaille d'arrache-pied pour s'assurer que les décideurs comprennent les répercussions de ces décisions.

L'UMNB a organisé en mars la deuxième édition des Journées de défense des intérêts de l'UMNB, qui ont été jugées fructueuses et utiles pour nos membres. Des représentants de 53 de nos membres ont participé à deux jours de séances enrichissantes avec des leaders provinciaux et municipaux.

Le logement et les infrastructures restent des questions clés, et l'UMNB a fait part de ses commentaires sur la nouvelle agence Build Canada Homes et continue de plaider auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en faveur d'un accès plus rapide aux terrains excédentaires et d'une meilleure coordination des données sur le logement. Un nouveau comité a également été créé pour défendre et représenter les préoccupations municipales liées aux infrastructures et pour assurer une communication et une coordination efficaces entre les municipalités et la province du Nouveau-Brunswick.

Afin de renforcer notre partenariat avec l'AFMNB, nous avons conclu un accord de financement avec EGL pour offrir à nos membres une formation sur le harcèlement et un soutien au cours des prochains mois.

L'UMNB a produit un rapport rédigé par les consultants de Jupia qui décrit l'impact économique des gouvernements municipaux sur l'économie provinciale et démontre davantage la nécessité d'allouer un pourcentage de la TVH au soutien du gouvernement local.

L'Union s'est également fortement impliqué dans le dossier des ambulances. L'équipe a quantifié les coûts supportés par les municipalités pour les interventions des pompiers en réponse à des appels médicaux et a collaboré avec l'Association des chefs des pompiers du

Nouveau-Brunswick et l'Association des ambulanciers paramédicaux du Nouveau-Brunswick afin de faire valoir la nécessité d'un service d'ambulance communautaire. L'UMNB jouera un rôle au sein du comité d'examen des contrats d'Ambulance NB à partir de 2026.

Le ministre du gouvernement local a annoncé un examen des commissions de services régionaux. Il s'agit d'une nouvelle bienvenue, car c'est une question qui est régulièrement soulevée auprès de l'Union. L'UMNB a commencé à mobiliser ses membres et à rédiger un document de synthèse sur le renforcement de la collaboration régionale et la garantie que les CSR travaillent pour les gouvernements locaux. Notre plaidoyer dans ce domaine s'est concentré sur la gouvernance, la gestion financière, la transparence, la communication et la reddition de comptes.

Cette année, l'UMNB a également soumis des recommandations et des commentaires sur plusieurs textes législatifs au nom de ses membres, notamment les modifications à la Loi sur la police du Nouveau-Brunswick, le règlement sur la réforme fiscale, le programme maisons canada, la révision de la LDIPVP, la réforme de la taxe foncière

Pilier n° 5 : Renforcement des structures de gouvernance

L'UMNB a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de sa structure de gouvernance avec l'adoption de nouveaux règlements administratifs au printemps dernier, qui entreront en vigueur après cette AGA. Cela permettra de rationaliser le processus de gouvernance de l'UMNB et de clarifier la prise de décision en clarifiant les règlements administratifs. Cela a également réduit la taille du conseil d'administration de 22 à 14 membres.

Des progrès importants ont également été réalisés dans la mise à jour et la modernisation de la structure des cotisations. Une étude a été commandée et a été communiquée aux membres au cours des derniers mois. Strategic Steps sera présent à notre assemblée générale annuelle pour présenter la voie recommandée à suivre afin que les membres tiennent une réunion extraordinaire en octobre dernier pour voter sur la nouvelle formule de cotisation.

Mises à jour sur les opérations et le personnel

Passage à un modèle de 4 jours par semaine pendant l'été afin de réduire les heures supplémentaires reportées de 2024 pour réduire les dettes de l'association. Cette politique sera révisée prochainement afin de voir s'il rencontre les objectifs.

L'UMNB reste concentrée sur ses piliers stratégiques, s'efforçant d'améliorer la communication bilingue, d'étendre ses services et de renforcer ses structures de gouvernance, tout en plaidant en faveur d'une réforme fiscale et en soutenant la viabilité à long terme des municipalités.

Grâce à tout cela, l'UMNB a continué à connaître une croissance record qui n'aurait pas été possible sans le soutien de ses membres et le dévouement de son conseil d'administration.

Respectueusement soumis,



Dan Murphy, directeur général

9. Rapports des comités

9.1. Comité de nominations

Membres du comité :

- Andrew Black, Tantramar, président sortant-président
- Wade Greenlaw, district municipal de St. Stephen
- Rob Campbell, Salisbury
- Alex Scholten, New Maryland

Le comité de nominations a été créé le 24 mai 2025 et comprenait les membres susmentionnés. Le 9 juin 2025, le comité s'est réuni pour approuver un plan de travail et donner des directives aux directeurs de zone actuels sur la tenue de réunions afin de nommer leurs représentants pour l'année 2025-2026. Ce sera la première année sous le nouveau modèle de gouvernance adopté lors d'une réunion extraordinaire plus tôt cette année. Le nouveau modèle prévoit une réduction de la taille du conseil d'administration à 16 membres. Vous trouverez ci-dessous le rapport qui présente la représentation régionale, avec une réserve:

1. Il y a un poste vacant dans la région de Miramichi.

Les postes vacants seront pourvus par le conseil lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration sur une base intérimaire.

Motion recommandée : Que les membres de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick acceptent le rapport du comité des candidatures nommant chaque candidat pour un mandat de deux ans renouvelable lors de l'AGA 2027.

Respectueusement soumis,

Andrew Black, Président du comité des nominations

Postes de direction:

Position	Région	Actuellement	Candidat(e)
Président(e)	Fundy-Kings	Brittany Merrifield	Brittany Merrifield
Vice-président	Sud-est	Dan Boyd/Wade Greenlaw	Rob Campbell
Prés. du caucus urbain	Capitale-Valley	Adam Lordon	Kate Rogers
Secrétaire-trésorier	Acadie-Chaleur	Jean-François LeBlanc	Jean-François LeBlanc
Ancien président	Sud-est	Andrew Black	Andrew Black

Postes au conseil d'administration :

Région	Sous-région	Position	Actuellement occupé	Candidat
--------	-------------	----------	---------------------	----------

Nord-Ouest	CSR Nord-Ouest (1)		- Conseiller France Roussel, Grand-Sault - Conseillère Diane Bélanger-Nadeau, Edmundston	Conseiller France Roussel (Grand-Sault)
	CSR Restigouche (1)		- Conseiller Maurice Comeau, Campbellton - Conseiller Denis McIntyre, Baie de Héron	Conseiller Maurice Comeau (Campbellton)
Acadie-Chaleur	CSR Chaleur (1)		- Conseiller JF LeBlanc, Bathurst	Conseiller JF LeBlanc, Bathurst
	CSR Péninsule-Acadienne (1)			
Miramichi-Kent	CSR du Grand-Miramichi (1)		Maire adjoint Stéphane Richard (Champdoré)	
	CSR de Kent (1)		-Conseiller Achille Bastarache, Grand-Bouctouche	Mairesse Adjointe Karen Campbell, Five Rivers
Sud-Est	CSR sud-est	MRD	- Conseillère Cecile Cassista, Riverview - Conseiller Jean Marc Brideau, Dieppe	Conseillère Cecile Cassista (Riverview)
		Villes	Maire Rob Campbell, Salisbury	Maire Rob Campbell (Salisbury)
		Village/Communauté Rural	Vacant	Conseiller Marc Savoie (Maple Hills)
Fundy-Sud-Ouest	CSR Kings(1)		Maire Alan Brown, Butternut Valley	Maire Alan Brown, (Butternut Valley)

	CSR Fundy(1)		Mairesse Brittany Merrifield, Grand Bay-Westfield	Mairesse Brittany Merrifield (Grand Bay-Westfield)
	CSR sud-ouest(1)		- Conseiller Dan Boyd, Grand Manan - Conseiller Wade Greenlaw, St.Stephen	Mairesse Bonnie Morse (Grand Manan)
Capital-Valley	CSR de la capitale(2)	Siège Urbain	Conseiller Eric Megarity, Fredericton	Conseiller Eric Megarity, Fredericton
		Général	Conseiller Alex Scholten, New Maryland	Conseiller Alex Scholten, New Maryland
	Western Valley (1)		- Conseillère Tami McPhail, Southern Victoria -Mairesse Trina Jones	Mairesse Trina Jones, Woodstock
CMU			-Maire Adam Lordon, Miramichi	Mairesse Kate Rogers, Fredericton

Gras = Nouveaux membres du conseil d'administration

Données démographiques: région, sexe, linguistique

	Maire (sse)	Conseiller (ère)	Adjointe au maire
Cités	1	3	
Ville	4	2	
Communauté rurale	1	1	
Village	1	1	1

Homme	Femme
9	6

Anglophone	Francophone
11	4

9.2. Comité des résolutions/politiques/constitution

9.2.1. Nouvelles résolutions

Chaque année, lors de notre assemblée générale annuelle, les délégués de l'UMNB votent sur des résolutions qui constituent la base des priorités de l'UMNB en matière de défense des intérêts. À l'heure actuelle, l'UMNB compte 41 résolutions ouvertes, qui sont publiées sur notre site web. Les résolutions proposées pour 2025 ont été examinées par le comité des résolutions et le conseil d'administration, qui a recommandé de les adopter ou de ne pas les adopter. Pour les résolutions qu'il est recommandé de ne pas adopter, une brève explication est fournie ; toutefois, la décision finale concernant les résolutions à adopter est prise par les municipalités membres de l'UMNB, chaque municipalité disposant d'une voix à l'AGA.

1. Ville de Quispamsis – L'Accès et d'équité pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-01

Motionnaire : Ville de Quispamsis

Sujet : Intervention urgente en matière d'accès et d'équité pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Attendu que l'accès à des services abordables et de grande qualité d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) est essentiel non seulement pour la croissance économique et la participation au marché du travail, mais aussi pour le sain développement cognitif, émotionnel et social des enfants; et

Attendu que les premières années sont une période cruciale dans le développement du cerveau et qu'il a été démontré que la fréquentation d'un milieu d'apprentissage de grande qualité au cours de la petite enfance améliore les incidences à long terme au niveau éducatif, sanitaire et social pour les enfants; et

Attendu que les municipalités partout au Nouveau-Brunswick font face à une pénurie pressante de places disponibles accréditées en AGJE, ce qui empêche le retour au travail des familles, éprouve les marchés locaux du travail et limite le potentiel des économies locales; et

Attendu que l'éducation et la garde des jeunes enfants constitue la fondation de la main d'œuvre future, renforce la compétitivité économique locale, produit d'importantes retombées économiques et sociales et crée des économies locales solides; et

Attendu que le gouvernement fédéral s'est engagé à créer 100 000 nouvelles places en AGJE à la grandeur du pays dans le cadre de sa stratégie nationale d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; et

Attendu que les municipalités ont besoin d'outils et d'une mission clairement définie pour la planification et la prestation des services d'AGJE pour s'assurer que les besoins locaux soient comblés de manière efficace et équitable; et

Attendu que les fournisseurs de services d'AGJE, qu'ils soient à but lucratif ou à but non lucratif, agissent en tant que petites entreprises et établissements communautaires essentiels sur lesquels se fient les familles tous les jours; et

Attendu que les établissements d'AGJE devraient être officiellement reconnus en tant qu'infrastructures sociales essentielles, équivalentes en importance avec les écoles, les établissements de soins de santé et les centres récréatifs; et ATTENDU QU'une telle désignation permettrait aux municipalités de donner la priorité au développement des services d'AGJE lors des processus de zonage, d'établissement des permis et d'utilisation des terres, accélérant ainsi la création de nouvelles places en garderie dans les zones qui en ont besoin;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Nouveau-Brunswick :

1. D'accélérer la création et le financement à long terme des places accréditées d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les collectivités partout dans la province;
2. De reconnaître le rôle essentiel de tous les fournisseurs d'AGJE, qu'ils soient à but lucratif ou à but non lucratif, dans la satisfaction des besoins divers des collectivités, sans préjugé à l'égard de leur modèle de gouvernance;
3. De désigner les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en tant qu'infrastructures sociales essentielles, permettant ainsi aux municipalités de mettre en priorité et d'accélérer l'approbation des projets y reliés, par l'entremise des processus locaux d'utilisation des terres;
4. D'établir des procédures claires et uniformes permettant aux municipalités de s'engager dans la planification et la promotion des services d'AGJE, en s'assurant que les gouvernements locaux disposent des outils et des ressources adéquates pour répondre aux besoins des collectivités, en collaboration avec leurs partenaires provincial et fédéral.

2. Ville de Quispamsis – L'engorgement des soins de longue durée qui affecte l'infrastructure provinciale de la santé

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-02

Motionnaire : Ville de Quispamsis

Sujet : Intervention urgente pour traiter l'engorgement des soins de longue durée qui affecte l'infrastructure provinciale de la santé

Attendu que l'hôpital régional de Saint John agit en tant que centre provincial d'excellence, abritant à la fois le Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick et le Centre de traumatologie provincial, fournissant des services de soins tertiaires essentiels aux résidents de tout le Nouveau-Brunswick; et

Attendu qu'un nombre significatif de lits d'hôpitaux de l'hôpital régional de Saint John et d'autres hôpitaux régionaux sont actuellement occupés par des individus qui ont reçu leur congé médical mais qui sont en attente de placement dans des établissements de soins de longue durée; et

Attendu que le ministère du Développement social est responsable des évaluations et des placements pour les soins de longue durée au Nouveau-Brunswick et que la liste d'attente provinciale grandissante pour les soins de longue durée se traduit par des délais au niveau des congés médicaux et par une pression croissante sur le système de soins de courte durée; et

Attendu que ces délais réduisent la capacité des hôpitaux, augmentent les temps d'attente pour les soins d'urgence et les chirurgies électives et limitent l'accès à des services spécialisés, tout particulièrement à l'hôpital régional de Saint John, qui agit en tant que ressource provinciale essentielle; et

Attendu que les municipalités, les professionnels de la santé, les familles et les patients demandent une intervention provinciale urgente afin d'élargir les options de soins de longue durée et de diminuer la pression sur les hôpitaux de soins actifs;

En conséquence, il est résolu que le conseil de la ville de Quispamsis et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demandent au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et plus spécifiquement au ministère du Développement social :

1. D'augmenter immédiatement le nombre de lits consacrés aux soins de longue durée partout dans la province, en donnant la priorité aux zones servies par d'importants hôpitaux régionaux comme celui de Saint John, où la capacité relative aux soins d'urgence subit une pression significative;
2. D'accélérer et d'uniformiser le processus d'évaluation et de placement pour les soins de longue durée, afin de s'assurer que les individus qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers puissent être dirigés vers des milieux d'hébergement résidentiels ou de soutien appropriés sans délai;
3. D'investir dans des modèles de soins transitoires et des solutions d'hébergement reposant sur la collectivité afin de réduire la dépendance envers les hôpitaux en tant que milieux de maintien pour les aînés qui sont stables sur le plan médical;

3. Ville de Quispamsis – Contrôler les risques associés à l'utilisation des trottinettes électriques

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-03

Motionnaire : Ville de Quispamsis

Sujet : Intervention urgente pour contrôler les risques associés à l'utilisation des trottinettes électriques

Attendu que la prévalence des trottinettes électriques (e-scooters) est en augmentation sur les rues et les chemins municipaux, en particulier chez les jeunes; et

Attendu que les dirigeants élus, les professionnels de la santé et les forces de l'ordre expriment des inquiétudes au sujet des risques associés aux trottinettes électriques; et

Attendu qu'il n'y a aucune limite d'âge pour l'utilisation d'une trottinette électrique et que des enfants de moins de 15 ans, qui n'ont aucune expérience de conduite, risquent des blessures sérieuses lorsqu'ils conduisent une trottinette électrique; et

Attendu que les trottinettes électriques sont silencieuses et peuvent atteindre des vitesses allant jusqu'à 64 km/h, les risques pour les gens marchant sur les trottoirs sont également une préoccupation à considérer;

En conséquence, il est résolu que le conseil de Quispamsis demande le soutien des membres de l'UMNB pour faire pression auprès des ministères de la Justice et de la Sécurité publique, de la Santé, des Gouvernements locaux et des autres parties concernées, afin de mettre en œuvre des règles de sécurité concernant l'utilisation des trottinettes électriques.

4. Fundy Shores and Valley Waters – Rétablissement du poste de conseiller municipal à la formation et au soutien des maires et conseillers

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-04

Motionnaires : Fundy Shores et Valley Waters

Sujet : Rétablissement du poste de conseiller municipal à la formation et au soutien des maires et conseillers

Attendu que le Nouveau-Brunswick a mis en œuvre des changements importants au moyen de la réforme de la gouvernance locale au début de 2023; et

Attendu que plusieurs maire.sse.s et conseiller.ère.s, non seulement dans les gouvernements locaux nouvellement constitués, mais aussi au sein d'unités bien établies de gouvernements locaux, ont expérimenté des difficultés par rapport aux nouvelles exigences législatives et de gouvernance; et

Attendu que l'efficacité du fonctionnement des entités de gouvernements locaux est affectée par les difficultés susmentionnées;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick :

1. Demande à la province de rétablir le poste de conseiller municipal, un poste qui offrait précédemment de précieux services de soutien, de conseils et d'expertise aux gouvernements locaux en matière législative, sa suppression s'étant traduite par une lacune quant à l'accès à un bagage de connaissances/soutien à l'orientation fiable et accessible par rapport aux structures gouvernementales complexes.

2. En plus du soutien susmentionné, ce poste devrait aussi offrir aux représentants élus et désignés une formation de soutien continue, basée sur les recommandations du gouvernement et des associations de gouvernements locaux.

5. Valley Waters – Subventions pour les améliorations résidentielles

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-05

Motionnaire : Village de Valley Waters

Sujet : Lobbying sur les subventions pour les améliorations résidentielles

Attendu que le village de Valley Waters a embauché par contrat la firme Turner Drake & Partners Ltd. afin d'évaluer les besoins du village en matière de logement, le rapport final de cette firme étant daté du 2 juillet 2025; et

Attendu qu'une conclusion clé de cette évaluation indiquait l'existence d'enjeux chroniques liés aux conditions de logement dans la province, soulignant la nécessité d'un soutien ciblé pour traiter le problème des logements vieillissants et insalubres; et

Attendu que la disponibilité des logements, de manière générale, constitue déjà un défi pour les municipalités partout dans la province et qu'un entretien adéquat du parc de logements existant est essentiel; et

Attendu que la province a approuvé l'initiative de l'OMS sur les collectivités-amies des aînés; et

Attendu qu'il est difficile pour de nombreux aînés de demeurer dans leurs résidences en raison des coûts financiers des réparations et des améliorations qui doivent être réalisées;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick et au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux d'aider les municipalités en simplifiant l'accès à des programmes de financement provinciaux, fédéraux et régionaux visant à soutenir les réparations résidentielles et les améliorations de l'efficacité énergétique. On devrait donner la priorité au soutien des ménages à faibles et modestes revenus vivant dans des logements vieillissants ou inadéquats.

6. Valley Waters – Rapport rural de la FCM

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-06

Motionnaire : Village de Valley Waters

Sujet : Rapport rural de la FCM

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a commandé une étude de recherche sur « *L'avenir du Canada rural* » qui a été publiée en mai 2025; et

Attendu que cette étude a conclu que les municipalités rurales couvrent 95 % du territoire du pays et sont responsables de 36 % de l'infrastructure publique de base; et

Attendu que, de 2023 à 2024, la population rurale du Canada a connu une croissance 30 fois plus rapide que le taux de croissance global de la population du Canada; et

Attendu que l'étude de la FCM comprend plusieurs recommandations qui permettraient aux municipalités rurales de prospérer, d'innover et de s'épanouir, incluant des recommandations sur la connectivité numérique, les infrastructures et le transport, le logement et l'itinérance, la sécurité des collectivités et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement provincial d'encourager le gouvernement du Canada à adopter les recommandations de l'étude de la FCM sur « *L'avenir du Canada rural* ».

7. Conseil de l'UMNB – Comité conjoint provincial-municipal pour la gestion du contrat de la GRC

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-07

Motionnaire : Conseil d'administration de l'UMNB

Sujet : Comité conjoint provincial-municipal pour la gestion du contrat de la GRC

Attendu que chaque gouvernement local du Nouveau-Brunswick doit établir des règlements administratifs pour la fourniture de services de police dans sa collectivité; et

Attendu qu'une forte majorité (75 %) de collectivités membres de l'UMNB fournissent actuellement des services de police locaux par l'entremise de l'entente sur les services de police provinciaux (ESPP); et

Attendu que le gouvernement provincial détient un contrat avec le gouvernement fédéral visant à engager la GRC en tant que service de police provincial au Nouveau-Brunswick; et

Attendu que les collectivités membres de l'UMNB continuent d'exprimer des inquiétudes à propos de la gouvernance, de la qualité, des coûts et des niveaux de services en vertu de l'ESPP; et

Attendu que la fourniture de services de police efficaces de la part de la GRC favorise la confiance dans l'administration de la justice; et

Attendu qu'un comité provincial de gestion de contrat offrirait un forum dans lequel le gouvernement provincial et les représentants des associations municipales pourraient travailler en partenariat pour améliorer la prestation des services de police au Nouveau-Brunswick, conjointement avec la GRC; et

Attendu que le contrat actuel sur les services de police entre le Nouveau-Brunswick et le Canada prendra fin en 2032 et que tout changement à ce contrat provincial de police aura des répercussions significatives sur tous les gouvernements locaux;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick plaide auprès du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour la création d'un comité conjoint provincial-municipal pour la gestion du contrat de la GRC, qui serait coprésidé par la province et les associations municipales.

8. Conseil de l'UMNB – Entente de partage de la TVH

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-08

Motionnaire : Conseil d'administration de l'UMNB

Sujet : Plaidoyer concernant l'entente de partage des revenus de la TVH avec le GNB

Attendu que le financement de la gouvernance locale constitue l'un des quatre piliers décrits dans le plan du gouvernement provincial visant la création de collectivités dynamiques et durables; et

Attendu que les gouvernements locaux dépendent actuellement des revenus générés par l'entremise des évaluations foncières (assiette fiscale) pour environ 85 % de leurs budgets annuels; et

Attendu que les gouvernements locaux font face à d'importants déficits en matière d'infrastructure, dont le total a été estimé à au moins 2,5 G\$ en 2024, des améliorations étant également nécessaires en raison du vieillissement des biens publics et des effets grandissants du changement climatique; et

Attendu que le gel des évaluations foncières du gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2025 aura pour effet d'aggraver le déficit d'infrastructure en réduisant les revenus des gouvernements locaux, alors que les coûts continuent de grimper; et

Attendu que la population servie par les gouvernements locaux a augmenté de 38 % depuis la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale; et

Attendu que les récents changements à la *Loi sur le financement communautaire* commenceront à inverser des décennies de déclin des subventions provinciales, mais que le secteur de la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick demeure considérablement sous-financé comparativement à ses pairs nationaux; et

Attendu que la Saskatchewan et le Québec ont mis en œuvre des ententes provinciales-municipales visant le partage d'une partie des revenus de la TVH, qui se sont traduites par de grandes retombées économiques et par une augmentation des investissements dans les infrastructures et les services locaux; et

Attendu que la diversification des revenus municipaux aiderait les gouvernements locaux à réduire leur dépendance par rapport aux impôts fonciers résidentiels; et

Attendu que des études économiques estiment que l'allocation de 1 % de la TVH aux gouvernements locaux ferait grimper le PIB provincial de 218 M\$, soutiendrait plus de 2 000 emplois équivalents à temps plein et entraînerait une augmentation de 18 % du PIB du secteur municipal;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités continue de plaider auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la création d'une entente à long terme de partage des revenus visant le transfert aux gouvernements locaux de 1 point de la TVH, sur les 10 points provinciaux.

9. Grand Manan and Zone 4 – Small Business Investor Tax Credit

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Recommandé pour adoption par les membres
--	--

U-25-09

Motionnaire : Grand Manan et Zone 4

Sujet : Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du NB afin d'augmenter le parc de logements abordables

Attendu que le gouvernement provincial s'est fixé pour objectif de collaborer avec les collectivités et de soutenir la construction de 30 000 nouveaux logements d'ici 2030; et

Attendu que le Nouveau-Brunswick vit une pénurie croissante d'options de logements abordables, plus spécialement pour les personnes à revenus faibles ou moyens; et

Attendu que les coûts de construction des logements neufs ont considérablement augmenté depuis l'année 2020 et que de plus grandes quantités de logements sont nécessaires, dans les petites comme dans les grandes collectivités; et

Attendu que le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick offre un crédit d'impôt aux sociétés et aux fiducies qui investissent dans les petites entreprises admissibles de la province; et

Attendu que le développement de logements abordables ne répond pas présentement aux critères de qualification au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick; et

Attendu que l'élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans les petites entreprises afin d'inclure le développement de logements abordables pourrait aider à augmenter les parcs de logements locaux en offrant un avantage financier aux investisseurs du Nouveau-Brunswick;

En conséquence, il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick plaide auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'élargissement des critères

d'admissibilité au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick afin d'inclure les petites entreprises engagées dans la construction de logements abordables.

10. Five Rivers – Normes des services d'incendies

Recommandation du Conseil Administratif de l'UMNB	Il est recommandé aux membres de ne pas adopter cette norme en raison des préoccupations soulevées par la question des normes volontaires par opposition à la réglementation obligatoire par la province.
---	---

U-25-10

Motionnaire : Five Rivers

Sujet : Normes des services d'incendies

Attendu que les municipalités sont responsables de financer et de pourvoir en personnel les services d'incendies au Nouveau-Brunswick; et

Attendu que les municipalités peuvent superviser deux services d'incendies ou plus, chacun ayant des capacités et des structures organisationnelles différentes; et

Attendu que les municipalités sont responsables de l'approbation des achats de fournitures spécialisées, d'équipement, de machinerie et de véhicules pour les services d'incendies; et

Attendu que les municipalités supervisent le recrutement, la formation et la rémunération du personnel des services d'incendies; et

Attendu que la province a indiqué qu'elle publierait des normes relatives aux services d'incendies en 2025;

En conséquence, il est résolu que l'UMNB plaide auprès du GNB pour l'établissement d'une série de normes provinciales visant à guider les municipalités dans la gestion des services d'incendies.

9.2.2. Résolutions permanentes : à CLÔTURER

Motion: Pour clore les résolutions permanentes suivantes:

Recommandé à CLÔTURER	Sujet	Raison
U-18-04	Notification de financement et autres informations pour les routes désignées	A été achevé ; le processus a été amélioré.
U-19-01	Lingettes humides jetables	Étudier la possibilité d'une interdiction nationale des produits – envoyer à la FCM

U-21-04	Services New Brunswick	Ce n'est pas une priorité du gouvernement.
U-22-01	Ressources en matière de plaidoyers	Majorité réalisé
U-22-06	Sensibilisation à la réforme municipale	Remplacer par la résolution mise à jour sur les rôles et la formation chez GL.
U-23-08	Suppression de la TVP/TVH sur la construction de nouveaux appartements	Réalisé par GNB

9.2.3 Changements aux Règlements administratifs de l'UMNB

Le comité a également examiné les modifications proposées aux règlements administratifs de l'UMNB et a recommandé leur adoption.

Motion : Adopter les modifications suivantes aux règlements administratifs de l'UMNB.

1. Article 10(c) : Fait référence au cas où un administrateur ne satisfait plus aux critères requis pour occuper son poste d'administrateur tels que décrits à l'« **Article 5 de la présente** ». L'article 5 des nouveaux règlements administratifs concerne le sceau de la société. On devrait plutôt faire référence à l'article 7 des nouveaux règlements administratifs.
2. Article 10 (g) : On parle ici d'un poste qui devient vacant automatiquement lorsqu'un membre du conseil essaie de se faire élire à titre de membre de l'Assemblée législative. À mon avis, ce passage n'est pas assez clair, car quelqu'un pourrait chercher à se faire élire en indiquant son intention de se porter candidat à titre de député mais cela ne devient pas officiel (et ne devrait pas impliquer un poste devenant vacant automatiquement au conseil de l'UMNB) tant que cet individu ne s'est pas enregistré officiellement en tant que candidat. On pourrait considérer une modification, en utilisant la formulation suivante : (g) lorsqu'un administrateur s'enregistre auprès d'Élection NB en tant que candidat officiel à une élection à titre de membre de l'Assemblée législative... De plus, devrait-on considérer qu'un poste devient automatiquement vacant lorsqu'un administrateur s'enregistre en tant que candidat officiel à titre de membre du Parlement?
3. Article 10 Postes vacants : Devrait-on considérer l'ajout d'un autre facteur entraînant immédiatement un poste vacant lorsqu'un membre du conseil a été suspendu par une commission municipale? Si nous ne considérons pas un tel ajout, cela pourrait poser un problème si par exemple un conseiller suspendu (dont la fonction officielle en tant que conseiller n'est pas résiliée car cela ne peut se faire que par l'entremise d'une élection) était membre de notre conseil et que cette personne était en mesure de voter au nom des municipalités de sa région (et au nom de son propre conseil municipal).
4. L'article 33 a trait aux conflits d'intérêts. La référence dans cet article concerne **la Loi**. La Loi est définie dans l'article sur les définitions ((Article 1(a)) des règlements administratifs en tant que Loi sur les compagnies, laquelle ne fait aucune référence à des conflits d'intérêts. Je pense qu'on devrait plutôt faire référence à la **LGL**, dans laquelle l'article 87 traite des conflits d'intérêts.

5. L'article 35 a trait à l'admissibilité des membres et indique que « Chaque municipalité est admissible à devenir un membre votant de l'UMNB ». Ne devrait-il pas plutôt indiquer chaque municipalité en règle (c.-à-d. qui a payé ses cotisations)?
6. Article 36 : Devrait-on considérer de façon distincte le cas des municipalités placées sous supervision par la province? L'article sur la cessation de l'adhésion pourrait être utilisé pour traiter de cette question.
7. Article 36 Cessation de l'adhésion : Dans le paragraphe suivant les alinéas (a) et (b) de cet article, on fait référence à l'article 34 (a) ou (b). On devrait plutôt faire référence à l'article 36 (a) ou (b).

9.3. Caucus Municipal Urbain

Le Caucus municipal urbain est composé des maires et mairesses de toutes les villes du Nouveau-Brunswick, du maire de la ville de Riverview et de la présidente de l'UMNB. Le caucus élit son propre président, qui fait partie du conseil d'administration de l'UMNB. Le CMU se réunit chaque mois pour discuter des priorités propres aux communautés urbaines du Nouveau-Brunswick, et les directeurs généraux membres ont également un groupe de travail parallèle pour collaborer, apporter leur contribution et soutenir le caucus.

En 2025, le CMU a finalisé son mandat et s'est concentré sur une approche « pangouvernementale » de la politique du logement, notamment : la nécessité d'un rôle municipal plus défini dans la lutte contre le sans-abrisme et le manque de logements, l'amélioration de la collaboration entre la province et les municipalités en matière de création de logements, le lancement du groupe de travail sur la location à court terme, la quantification des coûts des services « non traditionnels » fournis par les villes pour lutter contre le sans-abrisme, la santé mentale, les dépendances et l'importance du programme fédéral pour accélérer la construction de logements.

Le CMU s'est également fortement engagée dans la promotion de la réforme fiscale et a mis en évidence les promesses non tenues et les répercussions négatives probables du gel de l'évaluation foncière. Elle cherche à obtenir une rencontre avec la première ministre afin de lui présenter ces préoccupations et les obstacles qu'elles créent dans toute la province.

9.4. Comités Ad-Hoc

9.4.1. Comité de la santé

Membres du comité :

- Sheila Cummings (présidente) Conseillère municipale, Southern Victoria
- Brittany Merrifield, présidente de l'UMNB, mairesse de Grand Bay-Westfield
- Catherine MacLeod, conseillère municipale, Sussex
- David Raines, conseiller municipal, Grand Falls
- Tamara MacPhail, conseillère municipale, Southern Victoria
- Diane Bélanger-Nadeau, conseillère municipale, Edmundston
- Lindsay Ganong, conseillère municipale, Valley Waters
- Briana Cowie, responsable des relations extérieures de l'UMNB
- John Higham, ancien maire de Sackville

Objectif : Défendre et représenter les préoccupations des municipalités concernant le système de santé auprès du gouvernement et des autorités sanitaires afin de garantir des soins de santé de qualité dans la province du Nouveau-Brunswick. Le comité établit des priorités qui peuvent être évaluées chaque année lors de l'assemblée générale annuelle. Le mandat du comité de la santé a été révisé après l'embauche du directeur des relations extérieures de l'UMNB à l'automne 2024, et l'ERM fournit depuis lors un soutien administratif au comité. Le comité de la santé a reconnu qu'il y avait trop de points d'intérêt dans le système de santé du Nouveau-Brunswick pour traiter de manière adéquate toutes les préoccupations soulevées. Nous avons décidé de nous concentrer sur deux thèmes principaux, qui couvrent la majorité des résolutions de l'UMNB relatives aux soins de santé : les soins primaires et les services d'ambulance.

Soins primaires

Le 17 décembre 2024, nous avons rencontré le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, le Dr Dornan, afin de défendre les intérêts des municipalités que nous représentons. Au cours de cette réunion, nous avons abordé divers aspects des soins primaires, notamment le recrutement et la rétention des médecins et autres personnels de santé, l'accès aux soins primaires pour les nombreux patients orphelins du Nouveau-Brunswick, le processus de sélection des 30 cliniques de soins collaboratifs promis par la première ministre et les mesures provisoires pour les communautés qui ne sont pas prévues pour accueillir une clinique collaborative.

Parmi les autres points abordés figuraient l'utilisation de bâtiments existants pour les transformer en cliniques de soins collaboratifs et la possibilité d'offrir aux médecins qui prennent leur retraite d'être embauchés sous contrat pour fournir des cliniques de diversion afin d'alléger la charge des visites aux urgences pour les patients orphelins.

L'UMNB a demandé au ministre la mise en place d'un cadre de consultation sur la manière dont le ministère de la Santé collaborera avec les municipalités au sujet des cliniques de soins collaboratifs, la nomination d'un représentant municipal pour participer à l'élaboration des lignes directrices pour les cliniques de soins collaboratifs communautaires, et la nomination d'un membre du personnel du ministère de la Santé pour siéger au comité de santé de l'UMNB. Le personnel de l'UMNB a également participé au sommet sur la santé de la Société médicale du Nouveau-Brunswick en mai, et les futures discussions du comité de santé porteront notamment sur le rôle des commissions régionales de services dans le domaine du recrutement des médecins.

Services d'ambulance et services d'incendie municipaux

Les délais d'intervention des ambulances dans les zones rurales du Nouveau-Brunswick continuent d'être une préoccupation majeure. Les retards d'intervention entraînent une utilisation accrue des services d'incendie municipaux pour aider ou remplacer les ambulances. Cela conduit à des interventions médicales des services d'incendie, ce qui entraîne un épuisement professionnel, des troubles de stress post-traumatique et des difficultés supplémentaires en matière de personnel. Afin de mieux comprendre les répercussions des retards d'intervention des ambulances sur les services d'incendie locaux, l'UMNB a également établi des liens avec le commissaire provincial aux incendies, les chefs des pompiers provinciaux et les services d'incendie municipaux.

Le personnel de l'UMNB a pris contact avec Ambulance NB et l'Association des ambulanciers paramédicaux du Nouveau-Brunswick, et grâce à ce travail de sensibilisation, un engagement a été pris d'inclure l'UMNB dans les consultations avec le ministère de la Santé avant le renouvellement du contrat d'ANB avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2027. L'UMNB a également envoyé une lettre au ministre Dornan pour lui demander de faire le point sur les recommandations du rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick concernant les services d'ambulance.

10. Ordre du jour des consentements

Motion: Accepter les rapports suivants des comités dans l'ordre du jour consensuel.

10.1. Comité exécutif

Le comité exécutif de l'UMNB s'est réuni cinq fois depuis la dernière assemblée générale annuelle (les 30 octobre, 6 décembre, 13 mars, 15 mai et 12 juin). Parmi les sujets abordés figuraient l'évaluation des performances du directeur exécutif, le nouveau modèle de gouvernance, un plan d'engagement avec le nouveau gouvernement provincial, le budget provincial et la réponse de l'UMNB.

En mai, la direction de l'UMNB a assisté à une présentation d'Ambulance Nouveau-Brunswick sur son plan de stabilisation du système. La direction a également discuté du rapport sur la structure des cotisations de l'UMNB afin de déterminer les prochaines étapes.

En juin, la direction a discuté de l'intérêt de l'UMNB à participer à des actions de défense des intérêts régionaux avec les autres associations municipales de l'Atlantique et a fait le point sur le processus de réforme de la taxe foncière.

Membres du comité 2025 :

- Maire Brittany Merrifield, présidente (Grand Bay-Westfield)
- Conseiller Dan Boyd, 1^{er} vice-président (Grand Manan)
- Conseiller Wade Greenlaw, 2^e vice-président (district municipal de St. Stephen)
- Conseiller Jean-François LeBlanc, secrétaire-trésorier (Bathurst)
- Maire Andrew Black, ancien président (Tantramar)
- Dan Murphy, directeur exécutif (membre d'office)

10.2. Comité des services de protection

Le comité est un forum pour partager les préoccupations et les informations relatives aux services de police, de protection contre les incendies et autres services d'urgence. Le comité des services de protection de l'UMNB ne s'est pas réuni en 2025 ; le présent rapport du personnel est fourni afin de partager des informations et des mises à jour avec les membres.

Membres du comité :

- Wade Greenlaw, conseiller municipal de St. Stephen (président)
- Dan Boyd, conseiller municipal de Grand Manan
- Maurice Comeau, conseiller municipal de Campbellton

- Denis McIntyre, conseiller municipal à Baie-des-Hérons
- Lee Crouse, conseiller municipal à Hanwell
- Richard Corey, maire de Harvey
- Dan Murphy, DG de l'UMNB
- Amy Anderson, Agente en politiques et recherche de l'UMNB

Modifications apportées à la formule ESPP

Le ministère de la Sécurité publique consulte les gouvernements locaux au sujet d'une nouvelle formule de répartition des coûts pour l'Entente provinciale sur les services policiers (ESPP). Le personnel du ministère a présenté quatre modèles et une réunion de suivi est prévue prochainement.

Révision de la Loi sur la police du Nouveau-Brunswick

L'UMNB a soumis un document au ministère de la Sécurité publique au sujet de la révision prochaine de la Loi sur la police. Les principaux points abordés comprenaient la définition de l'adéquation et l'application cohérente des normes policières, les exigences en matière de transparence et de divulgation pour les autorités municipales, les délais d'enquête, les cadres pour les mesures disciplinaires progressives et les droits de gestion, ainsi que des normes plus strictes en matière d'engagement auprès des personnes vulnérables.

Comité national de gestion des contrats – Sécurité publique Canada + GRC

Le CGC s'est réuni en mai et l'UMNB y a participé virtuellement. Les représentants des gouvernements locaux de tout le Canada ont souligné l'augmentation des coûts liés aux services de police. Aucune mise à jour n'a été fournie sur les négociations collectives de la GRC, car le nouveau gouvernement doit encore définir son mandat. Les lettres envoyées par les membres de l'UMNB à l'ancien ministre ont contribué à renforcer la nécessité de limiter les coûts. Le sujet du livre blanc de l'ancien premier ministre sur l'avenir des services de police contractuels a été abordé. Le nouveau gouvernement étant encore en train de définir ses mandats, aucune information supplémentaire n'était disponible. À la demande du sous-ministre adjoint de sécurité publique Canada, le personnel de l'UMNB a transmis notre résolution sur la réforme de la caution.

Réforme de la caution

L'UMNB a rencontré le ministre Gauvin en décembre dernier pour discuter de la résolution sur la réforme de la caution, et l'UMNB a assisté au panel de la FCM sur la réforme de la caution lors de la conférence annuelle à Ottawa. Bien que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ait mis en œuvre certaines modifications fédérales, avec les nouveaux gouvernements aux deux niveaux, il faudra redoubler d'efforts de plaidoyer au cours des prochains mois.

10.3. Comité des finances

Le rôle du comité consiste à fournir des conseils financiers et à superviser les ressources financières de l'UMNB pour le compte du conseil d'administration.

Rapport : Le comité des finances s'est réuni une fois en 2025. Il a examiné le rapport financier de 2024, le rapport sur les écarts de 2025, s'est penché sur le renouvellement des CPG et a discuté de l'audit. Le comité espère créer un calendrier trimestriel pour 2026 afin de se réunir plus fréquemment.

Les membres du comité pour 2025 sont les suivants :

- Conseiller Jean-François LeBlanc, Ville de Bathurst (président)
- Conseillère Kelly Pidgeon, Village de Five Rivers
- Conseiller Maurice Comeau, Communauté régionale de Campbellton
- Conseillère Tamara MacPhail, Village de Southern Victoria
- Conseiller Mark Estey, Communauté rurale de Maple Hills
- Dan Murphy, directeur général, UMN

10.4. Comités Ad-Hoc

10.4.1. Comité de planification de la conférence

Rapport sur les journées de représentation

La deuxième édition des journées de représentation de l'UMNB s'est tenue les 26 et 27 mars 2025 au Crowne Plaza Fredericton. Nous avons accueilli 117 participants, représentant 54 municipalités, et organisé 48 micro-réunions avec les ministères dans le cadre de notre premier café municipal. Plus de 35 députés, ministres et hauts fonctionnaires ont assisté à notre réception des députés. Des soins de santé aux tarifs douaniers, en passant par la réforme fiscale et les prochaines élections fédérales, de nombreux défis importants pour les municipalités du Nouveau-Brunswick ont été abordés. Ce fut un autre événement formidable pour nos membres.

Rapport sur la conférence annuelle de l'UMNB

Le comité de la conférence s'est réuni tous les mois depuis avril pour préparer l'événement de cette année. En prévision du 31^e anniversaire cette année, le comité est fier et enthousiaste du programme présenté au cours de la conférence de trois jours. Cette année, la conférence revient à Saint John pour la première fois depuis 2000. Avec plus de 275 participants inscrits, des rencontres individuelles avec le commandant de la division J de la GRC et notre plus grand salon professionnel à ce jour, ce week-end, nous accueillons des représentants de 54 des 60 membres de notre association.

Des conférences comme celle-ci ne peuvent avoir lieu sans l'aide de nombreuses personnes. Nous tenons tout d'abord à remercier le comité de la conférence pour son dévouement dans l'organisation d'une nouvelle édition réussie. L'UMNB souhaite remercier tous les bénévoles, les modérateurs, nos panélistes et, surtout, vous, les participants, qui avez rendu tout cela possible. Merci d'avoir pris le temps de célébrer notre 31^e anniversaire. Nous sommes impatients de partager davantage avec nos membres en 2026.

L'année prochaine, l'UMNB sera de nouveau en mouvement ! Nous sommes ravis de vous annoncer que nous organiserons notre 32^e conférence annuelle et notre AGA à Moncton du 1^{er} au 4 octobre. Restez à l'écoute pour plus d'informations.

Les membres du comité 2025 sont :

- John Mackenzie, Saint John
- Lisa Kennedy, Saint John
- Karin Boye, Hampton
- Ken Chorley, Hampton

- Stephanie McIntosh Lawrence, Grand Bay-Westfield
- Alex Scholten, New Maryland
- Josée Rioux Walker, Grand Falls
- Trina Jones, Woodstock
- Mary Jane Banks, Rothesay
- Teri McMackin, bénévole
- Dan Murphy, UMNB
- Vanessa Pettersson, UMNB

10.4.2. Comité de réforme de la gouvernance locale

Le comité a pour objectif de répondre aux questions actuelles et émergentes liées à la réforme de la gouvernance locale.

Committee Members

- Andrew Black (Président sortant de l'UMNB, Maire de Tantramar)
- Alex Scholten (Con., New Maryland)
- Sheila Cummings (Con., Southern Victoria)
- Erin Toole (Con., Grand Bay-Westfield),
- John Jarvie (DG, Rothesay)
- Dan Dionne (DG, Southern Victoria)
- Éric Gagnon (DG, Grand Sault / Grand Falls)
- Marc Melanson (DG, Dieppe)
- Jane Blakely (Ville de Fredericton)
- Dan Murphy (DG, UMNB)
- Amy Anderson (UMNB Politiques et Recherches)
- Briana Cowie (UMNB, Gestionnaire des Relations Extérieures)

Mises à jour

Le comité de réforme municipale partage des informations et aide à orienter le personnel de l'UMNB sur les questions liées à la réforme de la gouvernance locale.

Réforme de la taxe foncière

Le Prof. Craig Brett estime que le gel des évaluations aura une incidence sur environ 90 % des recettes municipales, ce qui équivaut à peu près au montant des nouveaux fonds alloués au cours de la première année de la réforme fiscale. Les représentants de l'UMNB ont rencontré l'IPTI (International Property Tax Institute) en juillet et ont souligné certaines des préoccupations concernant l'évaluation foncière (SNB). Le personnel de l'UMNB recueille des informations des membres et travaille avec l'AFMNB et Porter O'Brien afin de préparer une réponse publique au gel cet automne.

Examen des CSR

Les membres du comité ont donné leur avis sur le prochain examen indépendant des commissions de services régionaux. Les membres de l'UMNB souhaitent que l'examen aborde les préoccupations relatives au financement, au double emploi des services, à la gouvernance, à la transparence, à la communication et à la manière de mesurer le succès.

Réforme fiscale

Les nouvelles réglementations prévues par la loi sur le financement communautaire ont été publiées. L'enveloppe budgétaire pour l'exercice municipal 2026 comprend 75 millions de dollars pour la péréquation (appelée « Fonds de capacité fiscale ») et 45 millions de dollars pour les infrastructures (deux versements par an). Les allocations devraient être rendues publiques en septembre lors de la conférence de l'AMANB. Il est important de noter que le financement de base sera progressivement supprimé sur quatre ans à mesure que le nouveau Fonds de capacité fiscale entrera en vigueur, et que le Fonds de capacité fiscale et le Fonds d'infrastructure seront indexés.

10.4.3. Comité des Infrastructures

Membres:

- Colin Smith, directeur général, Riverview
- Emil Olsen, conseiller municipal, Quispamsis
- Linda Sullivan Brown, directrice générale, Fundy Shores
- Karen Campbell, mairesse adjointe, Five Rivers
- Richard Malone, Hampton
- France Roussel, Grand Sault-Grand Falls
- Briana Cowie, UMN External Relations Manager
- Cody Gaudet, UMN Indigenous Relations Coordinator, UMN
- Serge Dupuis / Mike Benson, New Brunswick Infrastructure Institute
- Matt Delorme, Atlantic Infrastructure Management Network

Justification : La gestion des infrastructures et des actifs reste une priorité importante pour l'UMNB et ses membres. La communication, la coordination des services et la gestion efficace des infrastructures doivent être améliorées entre les gouvernements provincial et municipal.

Objectif : Défendre et représenter les préoccupations des municipalités en matière de gestion des infrastructures et des actifs auprès du gouvernement provincial et de tous les ministères concernés afin d'assurer une communication et une coordination efficace entre les municipalités et la province du Nouveau-Brunswick. Le comité établira des priorités qui pourront être évaluées chaque année lors de l'assemblée générale annuelle.

Le comité s'est réuni deux fois jusqu'à présent et a défini les objectifs suivants : **plan de communication commun avec le MTI et développement du logement et des infrastructures.**

Au cours de l'année à venir, il élaborera un plan de défense des intérêts dans le but d'améliorer les processus de collaboration entre les gouvernements locaux et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cela inclura une meilleure communication sur les services partagés, la gestion des actifs avec les actifs du MTI dans les municipalités et une communication proactive afin de garantir que les services d'urgence soient correctement informés à l'avance de la fermeture de routes ou de ponts.

L'objectif de développement du logement et des infrastructures se concentrera sur la collaboration avec Logements N-B et le MTI pour le transfert de terrains excédentaires pouvant être utilisés pour la création de logements. Des experts en la matière de l'Atlantic Infrastructure

Network et du New Brunswick Infrastructure Institute ont également accepté de se joindre au comité.

11. Rapports de zone

Motion: Accepter les rapports suivants des comités dans l'ordre du jour consensuel.

12. Nouvelles affaires

13. Ajournement

Motion: Ajourner l'assemblée générale annuelle de 2025.

Annexe A :

Audit financier 2024

**Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./
Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.**

États financiers
Au 31 décembre 2024

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

États financiers

Au 31 décembre 2024

	Page
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-8
Annexe 1 – Liste des revenus et des dépenses - Congrès	9



NICHOLSON & BEAUMONT
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

L'Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière de l'Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc. au 31 décembre 2024 et des résultats de ses activités, pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de notre opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de manière plus détaillée dans la section intitulée Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux exigences éthiques relatives à notre vérification des états financiers au Canada et nous avons satisfait à toutes nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous permettre de formuler notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne que la direction considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude significative, que celle-ci résulte d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités, de divulguer, s'il y a lieu, tout problème relatif à la poursuite de ses activités et d'utiliser la présomption de continuité des activités comme base de comptabilité à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus d'établissement des rapports financiers de l'organisation.

Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable à l'effet que les états financiers dans leur ensemble ne comportent aucune inexactitude significative, que celle-ci résulte d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport de vérification comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ce n'est pas une garantie qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude significative lorsqu'elle existe.



NICHOLSON & BEAUMONT
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Responsabilités des vérificateurs pour la vérification des états financiers (suite)

Les inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs qui sont prises en se basant sur ces états financiers. Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Nous veillons également à :

Identifier et évaluer les risques que les états financiers comportent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et effectuer des procédures de vérification adaptées à ces risques et obtenir des informations probantes qui soient suffisantes et appropriées pour constituer un fondement à l'expression de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude résultant d'une erreur, car une fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, de fausses représentations ou une dérogation à un contrôle interne.

Acquérir une compréhension du contrôle interne correspondant à la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui soient appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion par rapport à l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.

Évaluer la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations afférentes fournies par la direction.

Juger de la pertinence de l'utilisation faite par la direction du principe de continuité d'exploitation et, en nous basant sur les informations probantes obtenues, établir s'il existe une incertitude importante relative à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute significatif sur la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Si nous jugeons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport de vérification, sur les informations y reliées dans les états financiers ou, si lesdites informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Cependant, des conditions ou des événements subséquents pourraient empêcher l'organisation de poursuivre ses activités.

Évaluer l'ensemble de la présentation, de la structure et du contenu des états financiers, incluant les informations divulguées, et établir si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de façon à en présenter une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévu des travaux de vérification ainsi que les conclusions de la vérification, incluant toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous pourrions déceler durant notre vérification.

Woodstock, NB
Date

Comptables professionnels agréés

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

État des résultats et évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Revenus		
Cotisations des membres	493 818 \$	310 779 \$
Revenus d'investissements	17 335	8 359
Congrès - Annexe 1	222 756	262 585
Financement gouvernemental	-	3 935
Autres revenus	14 173	7 254
Programme Canoe	<u>30 848</u>	<u>7 206</u>
	778 930	600 118
Dépenses		
Publicité et promotions	774	183
Créances douteuses	-	4 539
Congrès - Annexe 1	213 475	207 100
Assurances	4 397	7 742
Cotisations des membres	3 465	2 816
Divers	3 448	2 769
TVH non récupérable	13 654	7 037
Bureau	24 318	12 863
Services professionnels	64 738	33 014
Coûts de projets	44 378	10 232
Location	25 229	16 001
Formation	8 426	4 580
Voyages et réunions - Conseil d'administration	38 896	30 288
Voyages et réunions - Fédération canadienne des municipalités	20 577	16 411
Voyages et réunions - Autres	30 435	19 723
Salaires et avantages sociaux des employés	<u>276 327</u>	<u>175 599</u>
	772 537	550 897
Revenus (pertes) découlant des activités	6 393	49 221
Actifs nets, au début de l'exercice	<u>299 468</u>	<u>250 247</u>
Actifs nets, à la fin de l'exercice	<u>305 861 \$</u>	<u>299 468 \$</u>

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actifs		
Courant		
Encaiss	47 281 \$	137 325 \$
Investissements à court terme	138 210	69 543
Comptes débiteurs - Note 3	78 323	63 206
Dépenses payées à l'avance	4 209	1 970
	268 023	272 044
Long terme		
Investissements à long terme	111 240	81 961
Actifs totaux	<u>379 263 \$</u>	<u>354 005 \$</u>
Passifs		
Courants		
Créditeurs et charges à payer	51 035 \$	39 537 \$
Apports reportés pour dépenses futures - Note 4	22 367	15 000
	73 402	54 537
Actifs nets		
Actifs nets sans restriction	305 861	299 468
	<u>379 263 \$</u>	<u>354 005 \$</u>

Approuvé par le Conseil :

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Flux de trésorerie tirés des (affectés aux)		
Activités opérationnelles		
Revenus (pertes) découlant des activités	6 393 \$	49 221 \$
Comptes débiteurs	(15 117)	(39 023)
Dépenses payées à l'avance	(2 239)	1 350
Investissements à court terme	(58 408)	21 394
Créditeurs et charges à payer	11 498	27 987
Apports reportés pour dépenses futures	7 367	10 000
	<u>(50 506)</u>	<u>70 929</u>
Activités d'investissement		
(Augmentation) des investissements à long terme	<u>(39 538)</u>	<u>(81 961)</u>
Augmentation (diminution) de trésorerie et d'équivalents	(90 044)	(11 032)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Au début de l'exercice	<u>137 325</u>	<u>148 357</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – À la fin de l'exercice	<u>47 281 \$</u>	<u>137 325 \$</u>

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

1. L'organisation

L'Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc. (l'« organisation ») est constituée en tant que société sans but lucratif, en vertu de lettres patentes, conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick.

Les objectifs de cette organisation sont les suivants :

- Réunir les municipalités du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de leurs conseils respectifs, en une organisation dont les efforts communs viseront le bénéfice de tous.
- Promouvoir l'échange d'informations entre les municipalités du Nouveau-Brunswick.
- Se mettre en rapport et collaborer avec d'autres organismes et organisations afin de créer un front uni en vue de la réalisation des objectifs municipaux.
- Préparer et présenter au gouvernement des exposés de position reflétant les préoccupations et les intérêts de l'organisation.
- Défendre les intérêts et les préoccupations des membres aux niveaux provincial et fédéral du gouvernement par l'entremise de travaux de comités, de résolutions et autres.

L'organisation est une organisation sans but lucratif aux fins de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. Résumé des principales conventions comptables

Comptabilisation des revenus

L'organisation applique la méthode du report pour la comptabilisation des revenus. Les cotisations sont reconnues à titre de revenus pour l'année à laquelle elles se rapportent. Les revenus provenant des congrès sont comptabilisés lorsque ces événements ont lieu.

Les revenus provenant d'un financement gouvernemental sont comptabilisés lorsque les coûts correspondant sont encourus. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

L'organisation comptabilise toutes les dépenses en immobilisations lorsque celle-ci sont acquises.

Apports reportés pour dépenses futures

Les apports reportés pour dépenses futures comprennent les montants reçus avant la fin de l'exercice relatifs à l'assemblée annuelle ou à un autre événement de l'exercice suivant et, s'il y a lieu, les cotisations des membres et revenus d'origine externe reçus à l'avance par rapport aux dépenses auxquelles ils sont reliés.

Trésorerie

La trésorerie comprend les comptes détenus auprès d'une caisse d'épargne.

Investissements

Les investissements consistent en des dépôts à terme détenus par une caisse d'épargne et ils sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, qui est proche de la valeur du marché. Les investissements à court terme ont des échéances d'un an ou moins à partir de la date d'acquisition. Les investissements à long terme ont des échéances dépassant ces limites.

Utilisation des estimations

Lors de la préparation des états financiers de l'organisation, la direction est tenue d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et les montants de revenus et de dépenses rapportés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses instruments financiers à leur juste valeur.

L'organisation évalue par la suite ses instruments financiers au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction n'ait décidé d'utiliser la juste valeur des instruments. L'organisation a choisi de comptabiliser ses investissements au coût plus les intérêts courus, qui est proche de leur juste valeur.

Dépréciation

À la fin de chaque période de déclaration, l'organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, l'organisation détermine si une variation défavorable importante est survenue durant la période, dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de ses actifs financiers. En cas de variation défavorable importante, la valeur comptable de l'actif en question est réduite, selon la valeur la plus élevée des éléments suivants : soit selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, selon le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif financier ou selon le montant qui pourrait être obtenu en exerçant une autre option. Si les événements et les circonstances changent dans une période future, une perte de valeur ne peut être reprise que dans la mesure de l'augmentation, sans excéder la valeur comptable initiale.

3. Comptes débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Créances commerciales	49 479 \$	51 161 \$
Provisions pour créances douteuses	-	(9 974)
Gouvernement du Nouveau-Brunswick – aide à la traduction	-	463
Remboursement de TVH	<u>28 844</u>	<u>21 556</u>
	<u>78 323 \$</u>	<u>63 206 \$</u>

4. Apports reportés pour dépenses futures

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus reçus pour le congrès futur sur la défense des intérêts	6 000 \$	5 000 \$
Financement des dépenses pour un autre programme futur	-	10 000
Cotisations des membres pour 2025	<u>16 367</u>	<u>-</u>
	<u>22 367 \$</u>	<u>15 000 \$</u>

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

5. Instruments financiers

L'organisation est exposée aux risques suivants par l'entremise de ses instruments financiers :

Risque de crédit

L'organisation est exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes débiteurs. Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à ses obligations financières envers l'organisation. L'organisation possède un grand nombre de membres, ce qui minimise la concentration du risque de crédit, et elle gère ce risque grâce à une gestion active de ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont comptabilisés déduction faite de la provision pour créances douteuses de 0 \$ (2023 - 9 974 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation soit incapable de répondre à une demande de liquidité ou de financer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. L'organisation est exposée au risque de liquidité et elle gère ce risque en effectuant de la surveillance et de la budgétisation et en maintenant des réserves suffisantes pour répondre à toute demande prévisible de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de devises, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'organisation n'est pas exposée au risque de marché.

Changements en matière de risques

L'exposition aux risques de l'organisation n'a pas changé de façon importante au cours de la dernière année.

6. Engagements

L'organisation loue des locaux à bureaux en vertu d'un bail qui est arrivé à échéance en décembre 2019 et qui a été prolongé chaque année en vertu d'un renouvellement continu de 12 mois depuis l'expiration du bail initial. Le matériel de bureau est loué en vertu d'un bail qui arrivera à échéance en 2027.

Les paiements de location minimaux prévus pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2025	528 \$
2026	528
2027	132
	<u>1 188 \$</u>

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2023 présentés à des fins de comparaison ont été reclassés pour être en conformité avec la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice financier de 2024.

Union of the Municipalities of New Brunswick Inc./Union des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

Liste des revenus et des dépenses - Congrès

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 1

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus		
Inscriptions au congrès annuel	104 750 \$	98 079 \$
Commandites du congrès annuel	59 250	67 732
Financement du gouvernement - Traduction	13 000	15 000
Inscriptions au salon professionnel	20 650	23 300
Congrès du printemps	22 100	56 544
Encan silencieux	<u>3 006</u>	<u>1 930</u>
	<u>222 756</u>	<u>262 585</u>
Dépenses		
Nourriture, divertissement et location de l'espace	127 788	140 287
Fournitures, récompenses et cadeaux	11 923	8 092
Fournitures pour le salon professionnel et autres	48 043	34 871
Traduction	10 650	9 450
TVH non récupérable	<u>15 071</u>	<u>14 400</u>
	<u>213 475</u>	<u>207 100</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier	<u>9 281 \$</u>	<u>55 485 \$</u>

Annexe B :

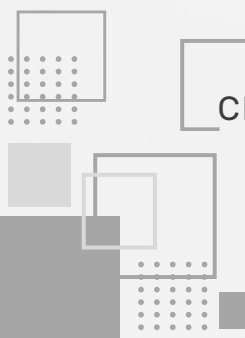
Rapport sur les cotisations de Pollett Strategy Inc



ANALYSE DU MODÈLE DE COTISATION DES MEMBRES DE L'UMNB

Soumis par Pollett Strategy Inc.

mai 2025

A series of overlapping squares and rectangles of varying shades of gray and white, some containing dotted patterns, located in the bottom-left corner.

www.pollettstrategy.ca
craig@pollettstrategy.ca

Table des matières

<i>Résumé analytique</i>	1
<i>Introduction</i>	2
<i>Analyse des considérations financières</i>	2
Modèle 1 : Statu quo +.....	2
Modèle 2 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale	3
Modèle 3 : Taux de base fixe + Taux par habitant.....	5
Modèle 4 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale + Taux par habitant	7
<i>Considérations non financières</i>	9
<i>Analyse et comparaison des modèles</i>	9
Modèle 1 : Statu quo +.....	9
Modèle 2 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale	10
Modèle 3 : Taux de base fixe + Taux par habitant.....	10
Modèle 4 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale + Taux par habitant	11
<i>Résumé</i>	12
Recommandation.....	12
Mise en œuvre	12

Résumé analytique

L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) a retenu les services de la firme Pollett Strategy Inc. (PSI) pour l'étude de diverses options de modèles de cotisations pour les nouveaux membres, et ce, afin d'actualiser le modèle existant. Selon les directives de l'UMNB, les modèles de cotisations doivent être équilibrés, c'est-à-dire que les hausses des cotisations doivent être réparties parmi les membres et minimisées autant que possible. Les modèles doivent tenir compte à la fois des besoins prévus en matière de revenus pour 2026, tels que précisés dans le dernier budget, ainsi que d'une augmentation nécessaire d'environ 30 000 \$ en revenus bruts, dans le but d'examiner des possibilités de nouvelles sources de revenus afin de réduire la charge financière pesant sur les membres de l'UMNB à moyen et long terme.

Cette analyse comprend quatre options de modèles, qui sont décrits ci-dessous. Ces modèles sont à l'image des modèles les plus communément utilisés par les associations municipales à travers le Canada. En utilisant des données relatives aux membres fournies par l'UMNB, nous avons anticipé les revenus globaux de l'UMNB provenant des cotisations ainsi que les impacts sur les municipalités membres individuelles, pour chaque modèle. Vous trouverez les tableaux de données détaillés à l'Annexe A.

Lors de la comparaison des options de modèles, il est important de considérer :

1. Les revenus générés
2. L'équilibre et l'équité pour les membres
3. La facilité de mise en œuvre
4. La clarté du modèle
5. La viabilité à long terme du modèle

Option 1 – Le statu quo + une hausse de 10 % des cotisations pour tous les membres
Il a été déterminé que cette hausse couvrirait la hausse prévue de 3,5 % de l'IPC, de même que l'augmentation nécessaire de 30 000 \$ en revenus bruts
Revenus totaux prévus pour 2026: 571 123,70 \$
Option 2 – Un taux de base fixe + un taux lié à l'assiette fiscale
Un modèle qui utilise un taux de cotisations fixe modéré avec un montant supplémentaire calculé de façon proportionnelle, selon l'évaluation de l'assiette fiscale pour 2025.
Des versions de ce modèle sont utilisées par la Rural Municipalities of Alberta (RMA), la Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SARM), l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB).
Revenus totaux prévus pour 2026: 568 603,48 \$
Option 3 – Un taux de base fixe + un taux par habitant
Un modèle qui utilise un taux de cotisations fixe modéré avec un montant supplémentaire calculé de façon proportionnelle, selon les dernières estimations de population établies à partir du recensement.
Des versions de ce modèle sont utilisées par l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM), la Northwest Territories Association of Communities (NWTAC), l'Association of Municipalities of Ontario (AMO), la Federation of Prince Edward Island Municipalities (FPEIM) et Municipalities Newfoundland and Labrador (MNL).
Revenus totaux prévus pour 2026: 565 895,00 \$
Option 4 – Un taux de base fixe + un taux par habitant + un taux lié à l'assiette fiscale
Un modèle qui utilise un taux de cotisations fixe peu élevé, avec deux montants supplémentaires calculés de façon proportionnelle, selon l'évaluation foncière de 2025 et selon les dernières estimations de population établies à partir du recensement.

Une version de ce modèle combinatoire est utilisée par la Nova Scotia Federation of Municipalities (NSFM).
--

Revenus totaux prévus pour 2026: 567 864,54 \$

En vertu de notre évaluation de ces cinq considérations, nous recommandons à l'UMNB l'adoption de l'Option #4, qui devrait être mise en œuvre en 2026.

Introduction

L'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) a atteint un moment charnière dans l'évolution de son modèle financier. Alors que cette organisation continue de soutenir un large ensemble diversifié de municipalités membres à travers la province, elle fait face au double défi d'assurer sa viabilité financière tout en maintenant l'équité et la clarté de sa structure de cotisations des membres. En réponse à ces défis, l'UMNB a chargé la firme Pollett Strategy Inc. (PSI) de mener une analyse exhaustive afin d'élaborer des modèles viables d'actualisation de son cadre actuel de cotisations.

Le présent rapport décrit quatre modèles distincts de cotisations des membres, chacun d'eux étant fondé sur des structures déjà en usage par des associations municipales partout au Canada. Notre objectif est d'offrir des options qui répondent non seulement aux besoins de l'UMNB en matière de revenus pour 2026 —incluant une augmentation prévue de 30 000 \$ pour soutenir des efforts à long terme de diversification des revenus— mais qui distribuent la charge financière équitablement parmi les membres. Il est très important que les modèles proposés tendent à minimiser les hausses de cotisations soudaines ou significatives pour les municipalités individuelles et qu'ils soient conformes à tous les principes d'équité, de clarté et de faisabilité administrative.

Au moyen d'une modélisation financière détaillée et d'une analyse qualitative, ce rapport évalue chaque option selon des critères déterminants : génération de revenus, équité pour les membres, facilité de mise en œuvre, transparence et viabilité à long terme. L'objectif est de soutenir la prise de décision de l'UMNB grâce à des recommandations axées sur des données qui reflètent les différentes capacités fiscales de ses municipalités membres et les besoins stratégiques changeants de l'organisation.

Dans ce rapport, nous estimons les revenus générés par chacune des quatre options ainsi que leur impact sur les frais de divers types de membres. Nous examinons ensuite diverses considérations non financières avant de résumer le pour et le contre de chacune des options présentées. Finalement, nous offrons une recommandation pour l'option à mettre en œuvre.

Analyse des considérations financières

Modèle 1 : Statu quo +

- Une hausse de 10 % comparativement aux montants de cotisations de 2025 pour tous les membres.
- Une hausse de 51 920,34 \$ comparativement aux montants de cotisations de 2025, pour un total de 571 123,70 \$.
- Cette hausse couvre la hausse prévue de 3,5 % de l'IPC, tel que précisé dans le budget provisoire de l'UMNB, générant aussi un revenu brut supplémentaire de 30 000 \$ pour soutenir les efforts futurs de recherche de nouvelles sources de financement, tel que demandé.

- Aucun groupe de membres (cités, villes, collectivités rurales ou villages) ne serait particulièrement avantagé ou désavantagé par ce modèle, car tous paieraient des montants proportionnellement égaux.
- Il est cependant évident que les cités seraient soumises à la plus grande part absolue de la hausse, ce qui pourrait être un grand défi, tout particulièrement en vertu de la nécessité de réduire la charge financière reposant sur les cités après la fusion de l'UMNB et de l'ACNB.
- Comme ce modèle est tout simplement une extension de la structure de cotisation des années précédentes, toute iniquité ou lacune présente dans la structure de cotisation de 2025 serait reportée en 2026, c'est-à-dire que les membres soumis à un effet de levier jugé excessif en 2025 percevraient encore les cotisations pour 2026 comme étant onéreuses.

Modèle 2 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale

- Une hausse cumulative de 9,39 % comparativement aux cotisations de 2025, répartie parmi tous les membres en se basant sur les montants d'évaluation de l'assiette fiscale.
- Une hausse de 49 400,12 \$ comparativement aux montants de cotisation de 2025, pour un total de 568 603,48 \$.
- Ce modèle est conçu de la façon suivante :

Type de membre	Taux de base fixe	Taux lié à l'évaluation de l'assiette fiscale
Cité	5 000 \$	0,0000040
Ville	4 000 \$	0,0000045
Collectivité rurale	3 000 \$	0,0000050
Village	3 000 \$	0,0000050

- Selon ce modèle, chaque membre paierait des cotisations selon la formule suivante :
 - Taux de base fixe + Évaluation de l'assiette fiscale * Taux = Cotisations totales
- Exemples :
 - Miramichi, une cité avec une assiette fiscale = 1 939 980 500 paierait :
 - $5\,000 \$ + 1\,939\,980\,500 * 0,000004 = 12\,759,92 \$$, soit une hausse de 7,54 % comparativement à 2025.
 - Grand Bay-Westfield, une ville avec une assiette fiscale = 664 792 600 paierait :
 - $4\,000 \$ + 664\,792\,600 * 0,0000045 = 6\,991,57 \$$, soit une hausse de 6,98 % comparativement à 2025.
 - Harvey, une collectivité rurale avec une assiette fiscale = 512 117 100 paierait :
 - $3\,000 \$ + 512\,117\,100 * 0,000005 = 5\,560,59 \$$ soit une hausse de 3,15 % comparativement à 2025.
 - Fundy – St Martins, un village avec une assiette fiscale = 455 777 000 paierait :
 - $3\,000 \$ + 455\,777\,000 * 0,000005 = 5\,278,89 \$$ soit une hausse de 10,77 % comparativement à 2025.
- Les valeurs du taux de base fixe et du taux lié à l'évaluation de l'assiette fiscale ont été calculées afin d'atteindre une cible de revenus pour 2026 d'environ 559 000 \$ et de minimiser le nombre de

membres qui seraient soumis à une hausse de plus de 15 % comparativement à leurs cotisations de 2025. Nous appelons ces membres des « cas aberrants ».

- Étant donné qu'une hausse systématique de 10 % couvrirait les hausses de revenus nécessaires, un seuil de cas aberrants à 15 % représenterait les membres devant payer un montant de plus de 5 % au-delà de la hausse moyenne nécessaire, ce qui représenterait pour eux une charge additionnelle selon ce modèle.
- Le tableau ci-dessous montre la répartition des hausses de cotisations par type de membre :

	Hausse moyenne pour les cités	Hausse moyenne pour les villes	Hausse moyenne pour les collectivités rurales	Hausse moyenne pour les villages
Hausse par type de membre	8,79 %	11,72 %	4,64 %	13,70 %
Hausse pour les cités par rapport aux autres types	8,79 %	10,02 %		
Hausse globale	9,41 %			

- En général, la hausse est répartie également entre les cités et les autres types, mais la plus large hausse serait assumée par les villages, alors que les collectivités rurales montrent la hausse moyenne la plus basse.
- Aucun groupe de membres, en moyenne, n'est situé hors du seuil de 15% des cas aberrants, même si plusieurs membres individuels se trouveraient soumis à une hausse de plus de 15%. Selon ce modèle, ces membres sont les suivants :
 - Baie-des-Hérons/Heron Bay – (1 270,74 \$) 21,25 %
 - Bathurst – (1 896,76 \$) 16,91 %
 - Campbellton – (1 543,27 \$) 16,52 %
 - Campobello Island - (1 075,67 \$) 29,68 %
 - Dieppe – (6 604,43 \$) 25,97 %
 - Doaktown – (1 802,79 \$) 51,81 %
 - Grand Manan – (671,45 \$) 15,28 %
 - Hartland – (1 062,78 \$) 18,41 %
 - Municipalité de Lakeland Ridges – (781,92 \$) 17,36 %
 - Oromocto – (1 982,04 \$) 16,73 %
 - Quispamsis – (5 942,55 \$) 36,45 %
 - Collectivité régionale de Southern Victoria – (970,12 \$) 23,88 %
 - Rothesay – (2 901,60 \$) 22,73 %
 - Saint Quentin - (1 50.51 \$) 29.67%
 - Shediac – (2 744,45 \$) 21,95 %
 - Strait Shores – (3 722,80 \$) 16,66 %
 - Village de Fredericton Junction – (1 316,33 \$) 39,86 %
 - Village de McAdam – (1 331,70 \$) 40,14 %
- Au total, il y aurait 18 cas aberrants selon ce modèle : 2 collectivités rurales, 6 villages, 7 villes et 3 cités, qui seraient soumis à une hausse moyenne de 25,39 %.
- La comparaison du nombre total de cas aberrants et de leurs hausses moyennes, selon les modèles, nous donnera une meilleure idée de la pertinence de chacun des modèles par rapport aux besoins de l'UMNB en matière de cotisations.

Modèle 3 : Taux de base fixe + Taux par habitant

- Une hausse cumulative de 9,66 % comparativement aux cotisations de 2025 répartie parmi tous les membres et basée sur des montants par habitant.
- Hausse de 46 691,64 \$ comparativement aux cotisations de 2025, pour un total de 565 895,00 \$.
- Les données de population proviennent du plus récent recensement national (2021). Les analyses futures nécessiteraient une mise à jour des données de population à l'aide du recensement à venir en 2026.
- Ce modèle est conçu de la manière suivante :

Type de membre	Taux de base fixe
Cité	6 000 \$
Ville	4 000 \$
Collectivité rurale	2 500 \$
Village	2 000 \$

Niveaux de population	Taux par habitant
< 2 000	1,20 \$/habitant
2 001 – 4 000	0,85 \$/habitant
4 001 – 6 000	0,75 \$/habitant
6 001 – 8 000	0,67 \$/habitant
8 001 – 10 000	0,62 \$/habitant
10 000 – 20 000	0,55 \$/habitant
> 20 000	0,50 \$/habitant

- Selon ce modèle, chaque membre paierait des cotisations en fonction de la formule suivante :
 - Taux de base fixe + Population * Taux par habitant = Cotisations totales
- Exemples :
 - Miramichi, une cité avec une population = 18 125 paierait :
 - $6\,000 \$ + 18\,125 * 0,55 \$/\text{habitant} = 15\,968,75 \$$, soit une hausse de 26,12 % comparativement à 2025.
 - Grand Bay-Westfield, une ville avec une population = 5 880 paierait :
 - $4\,000 \$ + 5\,880 * 0,75 \$/\text{habitant} = 8\,410,00 \$$, soit une hausse de 22,67 % comparativement à 2025.
 - Harvey, une collectivité rurale avec une population = 3 895 paierait :
 - $2\,500 \$ + 3\,895 * 0,85 \$/\text{habitant} = 5\,810,75 \$$ soit une hausse de 7,32 % comparativement à 2025.
 - Fundy – St Martins, un village avec une population = 5 225 paierait :
 - $2\,000 \$ + 5\,225 * 0,75 \$/\text{habitant} = 5\,918,75 \$$ soit une hausse de 20,42 % comparativement à 2025.
- Les valeurs du taux de base fixe et du taux par habitant ont été calculées afin d'atteindre une cible de revenus pour 2026 d'environ 559 000 \$ et de minimiser le nombre de membres qui seraient

soumis à une hausse de plus de 15 % comparativement à leurs cotisations de 2025. Nous appelons ces membres des « cas aberrants ».

- Étant donné qu'une hausse systématique de 10 % couvrirait les hausses de revenus nécessaires, un seuil de cas aberrants à 15 % représenterait les membres devant payer un montant de plus de 5 % au-delà de la hausse moyenne nécessaire, ce qui représenterait pour eux une charge additionnelle selon ce modèle.
- Le tableau ci-dessous montre la répartition des hausses de cotisations par type de membre :

	Hausse moyenne pour les cités	Hausse moyenne pour les villes	Hausse moyenne pour les collectivités rurales	Hausse moyenne pour les villages
Hausse par type de membre	12,34 %	14,83 %	3,87 %	11,55 %
Hausse pour les cités par rapport aux autres types	12,34 %	10,08 %		
Hausse globale	10,65 %			

- En général, la hausse est répartie également entre les cités et les autres types de membres, mais la plus large hausse serait assumée par les villes, alors que des cités et des villages seraient aussi soumis à des hausses supérieures à 10 %
- Les hausses pour les villes, en moyenne, se situent à l'extérieur du seuil de 15 % des cas aberrants, même ce n'est pas le seul groupe touché. Plusieurs membres individuels seraient soumis à une hausse supérieure à 15 %. Selon ce modèle, ces membres sont les suivants :
 - Alnwick – (1 815,95 \$) 32,79 %
 - Baie-des-Hérons/Heron Bay – (3 403,50 \$) 41,95 %
 - Bathurst – (4 987,55 \$) 34,85 %
 - Beaurivage – (2 741,62 \$) 33,73 %
 - Butternut Valley – (1 190,67 \$) 18,11 %
 - Campbellton – (4 803,25 \$) 38,12 %
 - Campobello Island – (1 091,92 \$) 30,00 %
 - Champdoré – (2 450,67 \$) 31,27 %
 - District de Carleton Nord – (2 194,40 \$) 22,66 %
 - Doaktown – (1 823,05 \$) 52,09 %
 - Edmundston – (4 147,75 \$) 25,75 %
 - Fundy – St Martins – (1 208,50 \$) 20,42 %
 - Grand Bay – Westfield – (1 906,45 \$) 22,67 %
 - Grand-Bouctouche – (1 733,95 \$) 21,05 %
 - Hartland – (2 473,00 \$) 34,43 %
 - Miramichi – (4 170,60 \$) 26,12 %
 - Miramichi River Valley – (1 309,52 \$) 17,86 %
 - District municipal de St Stephen – (2 053,67 \$) 22,66 %
 - Nackawic – Millville – (1 489,40 \$) 26,13 %

- Nashwaak – (1 356,00 \$) 22,35 %
- Quispamsis – (3 966,45 \$) 27,68 %
- Collectivité régionale de Southern Victoria – (1 074,62 \$) 25,79 %
- Salisbury – (1 698,15 \$) 18,48 %
- Strait Shores – (1 099,20 \$) 22,80 %
- Sussex – (1 536,55 \$) 19,11 %
- Village de Fredericton Junction – (871,75 \$) 30,50 %
- Village de McAdam – (1 423,75 \$) 41,75 %
- Au total, il y aurait 27 cas aberrants selon ce modèle : 7 collectivités rurales, 5 villages, 11 villes et 4 cités, qui seraient soumis à une hausse moyenne de 28,19 %.

Modèle 4 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale + Taux par habitant

- Une hausse cumulative de 8.40 % comparativement aux cotisations de 2025 répartie parmi tous les membres et basée à la fois sur l'assiette fiscale et des montants par habitant.
- Hausse de 48 646,75 \$ comparativement aux cotisations de 2025, pour un total de 555 467,40 \$.
- Les chiffres de population proviennent du plus récent recensement national (2021) et ont été ajustés par Statistique Canada en 2023 afin de refléter les changements apportés à la structure du gouvernement local au Nouveau-Brunswick. Les analyses futures nécessiteraient une mise à jour des données de population à l'aide du recensement à venir en 2026.
- Ce modèle est conçu de la manière suivante :

Type de membre	Taux de base fixe	Taux lié à l'assiette fiscale
Cité	2 000 \$	0,0000038
Ville	1 000 \$	0,0000047
Collectivité rurale	1 000 \$	0,0000050
Village	1 000 \$	0,0000050

Niveaux de population	Taux par habitant
< 2 000	0,70 \$/habitant
2 001 – 4 000	0,60 \$/habitant
4 001 – 6 000	0,50 \$/habitant
6 001 – 8 000	0,40 \$/habitant
8 001 – 10 000	0,30 \$/habitant
10 000 – 20 000	0,20 \$/habitant
> 20 000	0,10 \$/habitant

- Selon ce modèle, chaque membre paierait des cotisations en fonction de la formule suivante :
 - $\text{Taux de base fixe} + (\text{Population} * \text{taux par habitant}) + (\text{Évaluation de l'assiette fiscale} * \text{taux}) = \text{Cotisations totales}$
- Exemples :
 - Miramichi, une cité avec une population = 18 125 et une assiette fiscale = 1 939 980 500 paierait :
 - $2\,000 \$ + 18\,125 * 0,20 \$/\text{habitant} + 1\,939\,980\,500 * 0,0000038 = 12\,996,93 \$$, soit une hausse de 9,22 % comparativement à 2025.

- Grand Bay-Westfield, une ville avec une population = 5 880 et une assiette fiscale = 664 792 600 paierait :
 - $1\,000 \$ + 5\,880 * 0,50 \$/\text{habitant} + 664\,792\,600 * 0,0000047 = 7\,064,53 \$$, soit une hausse de 7,94 % comparativement à 2025.
- Harvey, une collectivité rurale avec une population = 3 895 et une assiette fiscale = 512 117 100 paierait :
 - $1\,000 \$ + 3\,895 * 0,60 \$/\text{habitant} + 512\,117\,100 * 0,0000050 = 5\,897,59 \$$, soit une hausse de 8,68 % comparativement à 2025.
- Fundy – St Martins, un village avec une population = 5 225 et une assiette fiscale = 455 777 000 paierait :
 - $1\,000 \$ + 5\,225 * 0,50 \$/\text{habitant} + 455\,777\,000 * 0,0000050 = 5\,891,39 \$$, soit une hausse de 20,05 % comparativement à 2025.
- Les taux de base fixes, les taux par habitant et les taux liés à l'évaluation de l'assiette fiscale ont été calculés afin d'atteindre une cible de revenus pour 2026 d'environ 559 000 \$ et de minimiser le nombre de membres qui seraient soumis à une hausse de plus de 15 % comparativement à leurs cotisations de 2025. Nous appelons ces membres des « cas aberrants ».
 - Étant donné qu'une hausse systématique de 10 % couvrirait les hausses de revenus nécessaires, un seuil de cas aberrants à 15 % représenterait les membres devant payer un montant de plus de 5 % au-delà de la hausse moyenne nécessaire, ce qui représenterait pour eux une charge additionnelle selon ce modèle.
- Le tableau ci-dessous montre la répartition des hausses de cotisations par type de membre :

	Hausse moyenne pour les cités	Hausse moyenne pour les villes	Hausse moyenne pour les collectivités rurales	Hausse moyenne pour les villages
Hausse par type de membre	9,24 %	8,20 %	5,38 %	6,76 %
Hausse pour les cités par rapport aux autres types	9,24 %	6,78 %		
Hausse globale	8,01 %			

- En général, la hausse est répartie assez également entre les cités et les autres types de membres, mais les cités et les villes devraient payer un coût proportionnel légèrement plus élevé que les autres selon ce modèle.
- Aucun groupe de membres, en moyenne, ne se situe à l'extérieur du seuil de 15 % des cas aberrants, mais plusieurs membres individuels seraient soumis à une hausse supérieure à 15 %. Selon ce modèle, ces membres sont les suivants :
 - Baie-des-Hérons/Heron Bay – (1 101,29 \$) 18,95 %
 - Dieppe – (5 480,04 \$) 22,55 %
 - Doaktown – (677,79 \$) 28,78 %
 - Fundy – St Martins – (1 181,14 \$) 20,05 %
 - Nackawic – Millville – (902,88 \$) 17,66 %

- Nashwaak – (920,07 \$) 16,34 %
 - Quispamsis – (7 245,44 \$) 41,15 %
 - Rothesay – (2 296,60 \$) 18,89 %
 - Shediac – (2 292,34 \$) 18,86 %
- Au total, il y aurait 9 cas aberrants selon ce modèle : 2 collectivités rurales, 2 villages, 4 villes et 1 cité, qui seraient soumis à une hausse moyenne de 22,58 %.

Considérations non financières

Il est bien évident que les considérations primordiales pour l'UMNB sont de nature financière. Cela étant dit, il n'y a pas de différence significative pour les prévisions de revenus en dehors du nombre de cas aberrants créés par chaque modèle. Cependant, les modèles génèrent effectivement des déséquilibres potentiels parmi les membres, ce qui constitue l'une des considérations clés de la présente analyse.

En plus des considérations financières, il y a trois considérations qui y sont reliées.

Premièrement, nous devons considérer la facilité de mise en œuvre. Les éléments suivants sont aussi inclus dans cette considération : la simplicité du calcul des frais au plan administratif; ainsi que l'ouverture des membres par rapport au modèle. Les options présentées dans ce rapport vont de la simple hausse des frais existants jusqu'au suivi de deux indicateurs liés à la capacité de payer (population et assiette fiscale). Bien que cette dernière option puisse sembler plus complexe, elle ne l'est pas vraiment. Les tableaux numériques utilisés pour calculer les frais sont définis et relativement faciles à comprendre. Du moment que les données sur la population et sur l'assiette fiscale sont disponibles (et il n'y a aucune raison de croire qu'elles ne puissent plus être facilement disponibles), les calculs annuels sont simples, peu importe l'option choisie.

L'acceptation d'un nouveau modèle par les membres semble également probable. L'UMNB a eu plusieurs conversations face à face avec ses membres concernant les modèles de cotisations depuis la fusion avec l'ACNB, et même avant. Un nouveau modèle de revenus était donc prévu et, pour plusieurs, il est même attendu avec une certaine impatience. L'élément clé déterminant pour l'acceptation par les membres (au-delà de l'impact financier, tel que discuté dans la précédente section) a trait à la clarté du modèle.

Mais la clarté d'un modèle ne doit pas être confondue avec la simplicité de ce modèle. Les modèles les plus simples impliqueraient des frais fixes ou des taux par habitant. Cependant, la plupart des membres d'associations municipales comprennent qu'aucune de ces options ne peut, à elle seule, assurer l'équité et l'équilibre nécessaires. Un secteur qui gère couramment les attentes des résidents par rapport au système d'impôts fonciers sait reconnaître la nécessité d'une formule de cotisations qui tient compte du fait que la taille et la capacité de payer ne vont pas toujours de pair. Ainsi, des combinaisons de frais fixes, de taux par habitant et de taux liés à l'assiette fiscale existent partout au Canada.

Finalement, nous devons considérer la capacité de l'UMNB de maintenir le modèle choisi – garder les données à jour, répondre aux chocs économiques, répondre aux changements structurels au sein du secteur, etc. Encore une fois, le nœud du problème ici est de s'assurer que les données requises seront toujours disponibles au fil du temps.

Analyse et comparaison des modèles

Modèle 1 : Statu quo +

Avantages	Désavantages
• Simple à calculer, à la fois pour l'UMNB et pour les membres. • Proportionnellement équitable – tous sont soumis à une hausse de 10 %. Aucun cas aberrant.	• Ne reflète aucune spécificité des membres (taille, population, assiette fiscale, etc.). • Constitue un bon point de départ pour les calculs des autres modèles, mais ce n'est pas un modèle solide pour l'avenir. • Non équitable en termes de contributions absolues, qui consistent en de plus larges cotisations de la part des cités et des villes, mais sans raison pour les justifier.

Modèle 2 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale

Avantages	Désavantages
• Assez facile à calculer, il faut juste s'assurer que les membres connaissent leurs taux de base et leurs taux d'évaluation d'assiette fiscale, ainsi que la formule pour le calcul. • Bonne raison financière pour la mise en œuvre des hausses de cotisations – basée sur les évaluations foncières • Passablement équitable proportionnellement – les cités et les autres groupes sont soumis à peu près aux mêmes hausses. • Le modèle se met à jour par lui-même; à mesure que les évaluations foncières augmentent d'année en année, les revenus augmentent naturellement aussi. • Réduit la charge proportionnelle sur les cités, ce qui est un objectif à la suite de la récente fusion avec l'ACNB. • La distribution des changements est relativement étroite : la plus importante baisse est de -15,45 % alors que la plus importante hausse est de 51,81 %, soit une différence de 67,26 %	• Ne tient pas compte de la population, mais seulement des assiettes fiscales et des types de municipalités. • Les villages sont soumis aux plus larges hausses (13,70 %) même s'ils se situent toujours sous le seuil de 15 % des cas aberrants. • Nombre relativement élevé de cas aberrants (18) qui sont soumis à une hausse moyenne de 25,39 %; des rabais pour des raisons d'équité pourraient être nécessaires pour ces membres, ce qui réduirait les revenus globaux.

Modèle 3 : Taux de base fixe + Taux par habitant

Avantages	Désavantages
• Assez facile à calculer, il faut juste s'assurer que les membres connaissent leurs taux de base et leurs taux par habitant, ainsi que la formule pour le calcul. • Réduit la proportion payable par les collectivités rurales.	• Ne tient compte ni des évaluations foncières ni de la situation financière, mais seulement de la population et du type de municipalité. • La logique financière n'est pas très solide – la population n'ayant qu'un lien indirect avec la situation fiscale municipale

	• Les données de population peuvent vite devenir périmées et elles ne peuvent être mises à jour que tous les 5 ans lors du recensement. Cela nécessiterait une mise à jour régulière des montants de cotisations, pendant les années intermédiaires. • Les cités et les villes seront soumises aux plus fortes hausses (12,34 % et 14,83 % respectivement). Les villes, en tant que groupe, se situeront à l'extérieur du seuil des cas aberrants, le seul modèle où c'est le cas. • La distribution des changements est très étendue : la plus importante baisse est de – 41,93 % alors que la plus importante hausse est de 52,09 %, soit un écart de 94,01 % entre le plus grand payeur et le plus grand économiseur. Cela pourrait causer des problèmes d'équité significatifs parmi les membres. • Pas spécialement juste, proportionnellement. • Très grand nombre de cas aberrants (27), qui seront soumis à une hausse moyenne de 28,19 %; des rabais pour des raisons d'équité pourraient être nécessaires pour ces membres, ce qui réduirait les revenus globaux.
--	---

Modèle 4 : Taux de base fixe + Taux lié à l'assiette fiscale + Taux par habitant

Avantages	Désavantages
• Tient totalement compte de la situation financière, incluant la population, le type de municipalité et l'évaluation de l'assiette fiscale • Le plus équitable de tous les modèles dynamiques, la hausse pour tous les groupes municipaux étant sensiblement la même pour les cités et les autres groupes, celle-ci étant inférieure à 10 % pour tous. • Même si les données de population ne sont mises à jour que tous les 5 ans, la proportion globale des cotisations provenant des taux par habitant est plus faible que pour les autres modèles, ce qui réduit l'impact des données de population périmées. • Ce modèle se met à jour par lui-même; lorsque la population et les évaluations	• Plus difficile à calculer que tous les autres modèles – les membres doivent connaître leurs taux par habitant, les taux liés à l'évaluation de leur assiette fiscale, leurs taux de base fixes, ainsi que la formule pour le calcul. • Les données de population peuvent vite devenir périmées et elles ne peuvent être mises à jour que tous les 5 ans lors du recensement. Cela nécessiterait une mise à jour régulière des montants de cotisations, pendant les années intermédiaires. • Les cités seront soumises aux plus fortes hausses de taux, mais par les plus minces marges enregistrées parmi tous les modèles.

foncières augmentent, les revenus de cotisations augmentent aussi. • La distribution des changements est relativement étroite : la plus importante baisse est de -23,29 % alors que la plus importante hausse est de 41,15 %, soit une différence de 64,44 % • Le moins grand nombre de cas aberrants, avec seulement 9, qui seront soumis à une hausse moyenne de 22,58 %, soit la plus faible hausse moyenne pour les cas aberrants, parmi tous les modèles. Des ajustements peuvent être faits sur une base individuelle, au besoin, pour des raisons d'équité, sans que cela n'ait un trop grand impact sur les revenus globaux.	
--	--

Résumé

Le tableau suivant résume l'évaluation des quatre options relativement à des considérations financières et non financières. Le vert indique que l'option répond à la considération donnée, le jaune indique que l'option répond partiellement à la considération donnée et le rouge indique que l'option ne répond pas à la considération donnée.

Considérations	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Atteinte des cibles de revenus				
Équité				
Logique financière				
Mise à jour automatique				
Clarté				
Peu de cas aberrants				
Distribution des changements				
Hausses globales sous les 15 %?				
Mise en œuvre				
Viabilité				

Recommandation

En nous basant sur les considérations décrites ci-dessus, nous recommandons la mise en œuvre de l'option 4 pour le calcul des cotisations des membres de l'UMNB pour 2026, avec des options de rabais pour les cas considérés aberrants, ainsi qu'une importante stratégie de communication, afin d'aider les membres à bien comprendre la formule proposée et les raisons des changements.

Mise en œuvre

Les changements concernant la structure tarifaire de toute association requièrent trois éléments pour être efficaces : l'engagement des membres; une analyse judicieuse; ainsi qu'un schéma explicatif authentique

par rapport à leur mise en œuvre. L'UMNB implique tous ses membres dans les discussions à cet effet, et ce depuis l'arrivée des membres de l'ancienne Association des cités du Nouveau-Brunswick. Car il était alors bien évident qu'il fallait examiner une nouvelle approche à l'égard de la structure tarifaire, et non simplement faire quelques retouches au modèle existant.

Ce rapport fournit une analyse réfléchie et approfondie des options disponibles les plus raisonnables pour permettre à l'UMNB de modifier ou de renouveler sa structure tarifaire. La recommandation de l'option 4 reconnaît les besoins en matière de revenus énoncés par l'UMNB et offre la meilleure solution possible pour trouver un équilibre dans l'utilisation de la population et de l'évaluation foncière en tant qu'indicateurs de la capacité de payer. L'option 4 est celle qui génère le moins grand nombre de cas aberrants, tout en étant un modèle viable dans le contexte économique actuel et en ce qui concerne la capacité de l'UMNB pour le gérer. **Nous recommandons l'adoption complète des changements indiqués pour 2026, avec la possibilité de certaines exceptions pour les quelques cas aberrants. De telles municipalités pourraient bénéficier d'un programme de mise en œuvre étalé sur deux ans, pour autant que le conseil d'administration juge cette mesure raisonnable.**

La dernière condition concerne la grande importance des communications et du calendrier de mise en œuvre. L'une des considérations clés ici est l'ampleur de la hausse des frais, ou du moins l'ampleur de cette hausse dans le contexte d'une valeur accrue en échange de ces frais. Les hausses prévues dans l'option 4 ne sont pas négligeables. Mais il était évident depuis longtemps qu'une hausse des revenus – principalement au moyen de tels frais – était nécessaire. Il était aussi reconnu que la distribution des frais – sur une base absolue – entre les diverses catégories de membres devait être adaptée.

Le contexte plus large inclut la « fusion » historique avec l'ACNB et la croissance continue des succès de l'UMNB dans ses activités de plaidoyer. Nous sommes d'avis que les membres de l'UMNB y voient plus de valeur pour leur argent et devraient donc comprendre que cet investissement ne pourra qu'améliorer davantage la situation. On constate un essor positif, qui doit être soutenu. Tout cela pour dire que les membres sont probablement plus ouverts aujourd'hui à un changement significatif de la structure tarifaire qu'ils ne l'ont été de mémoire récente. Le schéma explicatif autour de ce changement est authentique; il devrait donc trouver un écho auprès des membres.

Étant donné les processus d'approbation de budget qui sont en place pour l'UMNB et les municipalités du Nouveau-Brunswick, il sera important d'entamer cette conversation avec les membres bien avant l'assemblée générale annuelle du mois d'octobre. Les principaux messages, de même que le plan d'engagement, devraient être prêts à mettre en œuvre dès que le conseil aura pris sa décision. Il sera important pour le conseil d'examiner les hausses en coûts absolus, car ceux-ci paraissent souvent moins intimidants que lorsqu'ils sont exprimés en hausses de pourcentages. Les tableaux que nous avons fournis permettront à l'UMNB de faire connaître à chaque membre la hausse prévue en dollars, bien avant la tenue de l'AGA, en même temps que les messages clés susmentionnés par rapport aux justifications et aux avantages des changements proposés.